



**LE PROJET PARIS-SACLAY :**  
*Actualiser sa stratégie, réaffirmer son ambition*

**Rapport du Préfet de Région d'Ile-de-France au Premier Ministre**

**Janvier 2019**



## **Table des matières**

1	Rappel de l'ambition du projet Paris-Saclay .....	3
2	Structuration académique .....	6
2.1	Ne pas alourdir la gouvernance.....	6
2.2	Montée en compétence des établissements d'enseignement et de recherche sur la gestion patrimoniale .....	7
2.3	Favoriser la connaissance et le travail collaboratif entre laboratoires publics et des structures privées. ....	9
2.4	Accompagner et ancrer les entreprises innovantes sur le territoire .....	12
3	Attractivité.....	15
3.1	Une marque Paris-Saclay portée par l'excellence académique et devant être consolidée.....	15
4	Cadre de vie et ancrage territorial .....	18
4.1	Transport, Mobilité et Déplacements .....	18
4.2	Vie de quartier et cadre de vie.....	21
4.3	Un campus ouvert sur la vie urbaine .....	23
4.4	Logements.....	24
4.5	Sport et Culture .....	25
4.6	Valorisation des ressources naturelles .....	27
4.7	Intégration territoriale .....	29
5	Gouvernance .....	30
6	Synthèse des propositions.....	33
7	Lettre de mission .....	39
8	Méthodologie.....	41
8.1	Comité de pilotage .....	41
8.2	Entretiens.....	42
8.3	Ateliers.....	43

## **1 Rappel de l'ambition du projet Paris-Saclay**

La France fait aujourd'hui partie du groupe des pays dits « développés » pour lesquels la croissance ne repose plus sur sa propension à mettre en œuvre des innovations portées par d'autres (économie de rattrapage) mais bien sur sa capacité à innover, créer et développer de nouvelles technologies par elle-même, augmentant ainsi la productivité du pays (PIB/Tête). L'innovation de rupture, plus spécifiquement due à un progrès technique ou scientifique, est au cœur de la croissance économique, car entraînant des innovations en grappes (la machine à vapeur, les circuits intégrés ou internet). La porosité entre laboratoires de recherche et entrepreneurs est donc un moteur important d'innovation et de croissance, que les puissances publiques occidentales cherchent à favoriser en créant un cadre physique et législatif favorable.

Le « Global competitiveness report » publié en octobre 2018 par le World Economic Forum, souligne tout le paradoxe de l'économie française. Située à la 17<sup>ème</sup> place des économies mondiales, la France peut s'enorgueillir d'occuper le 3<sup>ème</sup> place en termes de classement mondial de ses institutions de recherche et la 5<sup>ème</sup> place quant à la qualité de ses publications de recherche. Cependant, la France n'arrive qu'en 44 et 45<sup>ème</sup> places quant à la croissance de ses entreprises innovantes et la capacité de ses entreprises à adopter des idées disruptives.

Or la course à l'innovation a déjà commencé, creusant les écarts entre les pays de l'OCDE. Alors que les plus grosses capitalisations mondiales sont de jeunes entreprises des technologies de l'information et de la communication (TIC) (Apple, Google, Microsoft, Amazon, Alibaba), le CAC 40 compte pas moins de 18 centaines et quasiment aucune entreprise « tech ».

La France a donc intérêt à agir vite, avant que ces écarts conduisent à un décrochage difficilement rattrapable. La capacité de notre pays à répondre à cet enjeu de taille repose sur trois enjeux principaux :

- l'appropriation et la mise en œuvre du principe d'évolution vers une société de la connaissance ;
- la création d'universités de rang mondial, capables d'attirer les meilleurs chercheurs et les meilleurs étudiants ;
- la création d'écosystèmes territoriaux permettant la diffusion et le partage des connaissances et facilitant leur transformation en valeur sociétale et économique.

Le projet de Paris-Saclay a pour ambition de répondre à ces problématiques, et constitue en ce sens un des piliers de la politique d'attractivité et de compétitivité de la France.

## Création d'une université de rang mondial

Pour être compétitive dans une économie de l'innovation, l'Ile-de-France doit être capable de porter ses grands pôles universitaires au niveau des champions internationaux tels que le MIT, Harvard ou l'Imperial College. L'enjeu n'est pas ici la comparaison ou la fierté nationale, mais l'attractivité. Une université de rang mondial a la capacité d'attirer les meilleurs chercheurs, enseignants et élèves et contribue ainsi fortement au potentiel d'innovation et de croissance de son pays. Par ailleurs, les universités de rang mondial bénéficient d'un effet « boule de neige » : en attirant les meilleurs recrues, elles assoient leur notoriété et vice-versa.

Les classements internationaux, tels que le classement de Shanghai ou le Time Higher Education, mettent en évidence le potentiel mais aussi les marges de progrès de la métropole francilienne. Ce classement présente indubitablement des biais méthodologiques. Il n'en reste pas moins un outil de mesure reconnu au plan mondial et une référence d'évaluation incontournable.

A cet égard, la faiblesse relative du classement des établissements français s'explique notamment par le morcellement et le manque de mise en cohérence du tissu de l'enseignement supérieur. Les choix d'implantation universitaires au fil des époques ont obéi aussi bien à des injonctions d'aménagement du territoire qu'à des stratégies d'enseignement supérieur de recherche. Depuis une dizaine d'années, les initiatives d'excellence encouragent la création et la montée en puissance de « champions mondiaux » dont les niveaux de ressources, le degré d'autonomie et la capacité à recruter leurs étudiants devront se comparer avec ceux des meilleurs établissements d'autres pays.

Le territoire de Paris-Saclay concentre une exceptionnelle densité d'universités, de grandes écoles et de laboratoires, qui constituent le moteur et le centre névralgique du projet de cluster.

L'Université Paris-Saclay, composée de l'Université Paris-Sud, d'AgroParisTech, de CentraleSupélec, de l'IOGS et de l'ENS Paris-Saclay, et des Universités d'Evry Val d'Essonne et de Saint-Quentin-en-Yvelines, peut ainsi figurer entre la 16<sup>ème</sup> et la 19<sup>ème</sup> place du classement de Shanghai, et se positionnerait au 3<sup>ème</sup> rang européen derrière Oxford et Cambridge. L'hybridation progressive des partenaires universitaires et écoles ouvre des perspectives fortes, aussi bien en matière d'accompagnement des étudiants vers la réussite de leur parcours académique et leur insertion professionnelle, que de renforcement de la recherche fondamentale et d'irrigation du monde économique par la recherche.

New Uni, constitué d'écoles d'ingénieurs (Ecole Polytechnique, Telecom ParisTech, Telecom SudParis, ENSTA, ENSAE) aspire à devenir un institut de sciences et technologies reconnu, à l'image de l'EPFL à Lausanne, bâtissant sur le classement actuel de l'Ecole Polytechnique.

Ces deux pôles développent leurs activités de recherche en lien étroit avec les grands organismes de recherche nationaux (CNRS, CEA, INSERM, INRIA, INRA, ONERA) dont la contribution est primordiale et qui contribuent largement à la cohérence des stratégies de recherche.

## **Création d'un cluster permettant la diffusion de l'innovation**

On aurait pu penser que le développement des technologies de la communication, permettant de communiquer de manière instantanée d'un bout à l'autre de la planète aurait aboli les contraintes de localisation spatiale des entreprises. Or, la réalité montre que les écosystèmes territoriaux sont au cœur de l'innovation technologique des dernières décennies, avec en premier lieu l'exemple de la Silicon Valley. Ce phénomène de « cluster » correspond à un groupe d'entreprises et d'institutions partageant un même domaine de compétences, proches géographiquement, reliées entre elles et complémentaires<sup>1</sup>. La dynamique d'ensemble d'un cluster est celle d'un cercle vertueux où l'excellence académique et la dynamique économique se renforcent mutuellement en attirant et gardant les meilleurs éléments. Une des composantes clefs d'un cluster est la création d'un tissu de relations personnelles entre individus – enseignants, chercheurs, élèves, entreprises – permettant de stimuler la créativité en faisant se rencontrer des compétences et des secteurs d'activités variés.

Avec sa densité exceptionnelle d'universités et d'écoles, l'implantation historique des grands organismes de recherche nationaux et son tissu industriel compris entre les zones d'activité de Saint-Quentin, Courtaboeuf, Versailles-Vélizy et Massy, le territoire de Paris-Saclay est idéalement positionné pour convertir cet énorme potentiel en création d'innovation et de développement industriel et économique.

**L'enjeu pour la puissance publique est de créer un cadre, institutionnel et physique, favorable aux phénomènes d'hybridation, d'innovation croisée, d'échange et de collaboration entre les différentes entités et populations du territoire, afin de démultiplier le potentiel d'innovation et d'entrepreneuriat. Il s'agit cependant d'être vigilant à laisser une large place à l'initiative des acteurs académiques et privés, qui constituent la force vive du projet. Les acteurs publics (Etat, collectivités territoriales, EPA Paris-Saclay) doivent venir en soutien des initiatives et projets locaux.**

La présente contribution intervient comme un point d'étape dans la vie du projet Paris-Saclay, à un moment où le déménagement de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est engagé, où la structuration autour de deux pôles académiques est arrêtée, où le calendrier de la Ligne 18 du Grand Paris Express est consolidé. Le Premier ministre a ainsi demandé au Préfet de la Région d'Ile-de-France de mettre en place une mission de concertation, en lien avec les représentants universitaires et économiques, les collectivités locales et l'EPA Paris-Saclay.

Cette mission vise à identifier les orientations concrètes devant être adoptées dans les années à venir par l'ensemble des partenaires du projet, pour que les investissements et les efforts

---

<sup>1</sup> Mickaël PORTER (*On competition, Boston, Harvard Business Review Books, 1998*)

collectifs déjà réalisés sur le plateau de Saclay se matérialisent en développement sociétal et économique.

Quatre domaines d'action constituent aujourd'hui les enjeux prioritaires pour répondre à ces objectifs. (1) La question de la structuration académique, qui repose très largement sur les décisions prises en autonomie par les établissements. (2) L'intensification des efforts de transfert de technologie et d'accompagnement de la croissance des entreprises. (3) Le développement d'une politique d'attractivité coordonnée entre l'ensemble des acteurs. (4) La question du cadre de vie et de l'intégration territoriale, qui nécessite une mobilisation forte et collective des acteurs du projet.

## **2 Structuration académique**

### **2.1 Ne pas alourdir la gouvernance**

La venue du Président de la République le 25 octobre 2017 a acté la structuration du paysage académique du plateau de Saclay en deux pôles universitaires distincts :

- d'un côté l'Université Paris-Saclay, qui dispose d'un IDEX probatoire jusqu'en septembre 2020, a pour ambition de créer une université intensive de recherche de rang mondial. Elle est composée de l'Université Paris-Sud, de CentraleSupélec, de l'ENS Paris-Saclay, de l'Institut d'Optique Graduate School et d'Agroparistech, avec l'implication de sept organismes de recherche (CNRS, INRA, INRIA, INSERM, CEA, ONERA et l'IHES). Les universités Evry-Val-d'Essonne et Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, étroitement associées, seront également intégrées à l'Université Paris-Saclay dès 2020. Le nouveau projet d'Université Paris-Saclay prévoit la création, d'ici au 1er janvier 2020, d'un établissement dérogatoire, qui devrait notamment permettre une plus grande convergence du modèle des grandes écoles et de celui de l'université ;
- de l'autre côté, le pôle « New Uni » a pour ambition de bâtir une institution de sciences et technologies de rang mondial, et est composé de l'Ecole Polytechnique, de l'ENSTA, Télécom ParisTech, Télécom Sud-Paris et de l'ENSAE. La coopération entre ces établissements a donné lieu à la signature d'une convention de coopération le 4 octobre dernier. Les écoles amplifieront notamment leur collaboration en matière de recherche, de formations et d'entrepreneuriat, bâtissant sur un fort lien avec les entreprises. Les statuts du regroupement doivent être rédigés avant l'été 2019.

Cette décision de créer deux pôles distincts permet désormais aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche d'avancer de manière constructive dans leur structuration respective, après de longues années de débats. L'Université Paris-Saclay, tout comme New Uni, affichent comme priorités partagées le développement des relations avec les entreprises et l'internationalisation, dans une logique de saine « coopétition ». Par ailleurs la création de deux pôles n'est pas exclusive de nombreuses coopérations éducatives, scientifiques, amplement favorisées par la présence des organismes nationaux de recherche et

des unités mixtes qui les mettent en œuvre, et de la conduite d'une politique d'attractivité concertée visant à favoriser l'implantation des grands groupes.

Les étudiants des établissements de Paris-Saclay témoignent par ailleurs de la diversité et de la qualité de l'offre de formation que rendait possible la grande Université Paris-Saclay. 45 mentions de master avaient en effet été mutualisées et l'université était dotée d'une école doctorale unique. Les étudiants souhaitent en ce sens que certains masters et doctorats puissent continuer à être co-accrédités par les deux pôles académiques. Ce sera par exemple le cas de l'École doctorale en mathématiques qui restera commune aux deux entités.

Centre névralgique et moteur du projet Paris-Saclay, les deux pôles académiques doivent pouvoir être dotés d'une autonomie suffisante, tant dans leurs orientations de recrutements, que dans leur recherche de financements privés ou dans leur gouvernance – à l'instar des grandes universités de recherche ou technologiques de rang mondial. Les nouvelles dispositions législatives introduites par le projet d'ordonnance relative à l'expérimentation de nouvelles formes de fusion (EPSCP dérogatoire) répondent à ce besoin et seront exploitées par l'Université Paris-Saclay et par New Uni.

- ➔ Les deux pôles témoignent de leur souhait d'éviter toute surcouche institutionnelle entre les deux instances, qui alourdirait la gouvernance, et de laisser la coordination se faire naturellement, notamment grâce à un certain nombre d'outils communs, comme la SATT Paris-Saclay ou via des instances comme le conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay.
- ➔ Des espaces de collaboration doivent être favorisés, notamment sur les questions d'attractivité du territoire, de valorisation des compétences, de visibilité des ressources technologiques des laboratoires.

## **2.2 Montée en compétence des établissements d'enseignement et de recherche sur la gestion patrimoniale**

La totalité du déménagement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche est aujourd'hui réalisée ou en cours de réalisation :

- CentraleSupélec a fait sa première rentrée en 2017 ;
- l'ENS Paris-Saclay, Telecom ParisTech et Telecom Sud-Paris suivront en 2019 ;
- AgroParistech arrivera à horizon 2021 ;
- l'université Paris Sud – Faculté de Pharmacie déménagera en 2022.

Ces déménagements s'accompagnent de la création d'un ensemble de services et d'équipements mutualisés entre les établissements, notamment :

- des restaurants ;
- des équipements sportifs ;

- un learning center ;
- un bâtiment d'enseignement mutualisé (BEM)
- le réseau numérique ;
- un parc de logement étudiant mutualisé.

Si la plupart des éléments structurants de l'urbanisme universitaire du plateau est actée, la création d'un campus vivant et dynamique, évoluant dans le temps, bien géré et bien entretenu est loin d'être acquise. La question de la gestion et de la valorisation foncière et immobilière est donc stratégique pour le projet Paris-Saclay et représente une réelle opportunité pour les établissements de mettre en adéquation leur politique scientifique avec leurs développements immobiliers futurs.

L'enjeu est triple :

- répondre aux besoins des établissements en construction et gestion de leur immobilier, en adéquation avec leurs politiques scientifiques ;
- compléter et gérer les espaces publics et les espaces mutualisés (en créant aussi une interface collective avec les collectivités) ;
- mener à bien des actions intelligentes de valorisation permettant de générer des ressources pour les établissements.

Les deux pôles académiques expriment le souhait de pouvoir monter en compétences sur ces questions et de devenir des acteurs moteurs du développement immobilier du campus.

Cela nécessiterait cependant le recrutement de professionnels de haut niveau, (comme cela peut être le cas dans la « Land, Building & Real Estate » de Stanford ou le « Building Committee » du MIT) placés soit au sein des directions immobilières des deux pôles académiques, soit dans une structure ad hoc, placée sous la présidence des établissements. A ce titre, l'EPA Paris-Saclay, qui dispose de ressources humaines et de compétences en la matière, doit venir en appui de l'Université Paris-Saclay et New Uni pour accélérer la structuration de leur stratégie de valorisation. L'appel à manifestations d'intérêt du PIA « Sociétés Universitaires de Recherche » pourrait par ailleurs être un support intéressant pour soutenir une telle initiative.

La question de la valorisation patrimoniale se pose particulièrement pour l'Université Paris-Saclay, qui disposera des importantes réserves foncières de Paris-Sud situées dans la vallée. Ces réserves ont déjà fait l'objet d'un travail collaboratif sur un plan guide d'aménagement avec l'EPA Paris-Saclay, mais sont insuffisamment pris en compte dans la programmation du campus à ce jour. La consolidation d'une vision stratégique pour ces réserves foncières doit être développée à court terme, à l'occasion notamment du schéma annuel de stratégie immobilière de l'Université Paris-Sud, en lien avec l'ensemble des acteurs du campus.

A plus long terme, une dévolution du patrimoine semble être nécessaire pour permettre aux établissements d'accéder à la propriété de leurs biens fonciers et immobiliers, en vue de

parvenir pleinement à une gestion dynamique et agile, adaptée aux besoins des activités d'enseignement et de recherche.

Il semble enfin que le niveau d'action pertinent pour la gestion foncière et immobilière soit celui du pôle académique (Université Paris-Saclay et New Uni). Outre le développement d'approches communes, une optimisation des ressources entre établissements permettrait sans doute des gains substantiels leur permettant d'investir davantage sur leur cœur de métier.

- ➔ A court terme, consolider la vision stratégique souhaitée pour le foncier de Paris-Sud disponible dans la vallée, en lien avec l'ensemble des partenaires du campus. Le soutien de l'EPA Paris-Saclay pourra être apporté à l'Université.
- ➔ Mettre en place d'ici cinq ans un mode de gestion et d'entretien dynamiques des campus par l'Université Paris-Saclay et New Uni. Pour y parvenir, un travail doit être lancé dès à présent par les deux pôles académiques et les ministères de tutelle, afin d'identifier les leviers organisationnels, économiques et juridiques devant être mobilisés (besoins en ressources humaines, nécessité d'une dévolution du patrimoine...). Plus particulièrement, l'intérêt de créer une structure de gestion patrimoniale dédiée, sur le modèle des grandes universités étrangères, doit être étudié. Cette démarche devra être menée en concertation étroite avec les acteurs précités, mais aussi les collectivités locales et la Direction de l'Immobilier de l'Etat. L'EPA Paris-Saclay pourra accompagner l'Etat et les partenaires dans cette étude.

### **2.3 Favoriser la connaissance et le travail collaboratif entre laboratoires publics et des structures privées**

#### **Rendre plus lisibles les compétences et technologies présentes dans les laboratoires de Paris-Saclay vis-à-vis d'un public non spécialiste**

La puissance d'un cluster tient à sa capacité à optimiser l'effet d'entraînement qu'exerce la recherche fondamentale sur les capacités d'innovation de rupture des entreprises. A ce titre la porosité entre les laboratoires publics et les structures privées, startups ou grands groupes, notamment situées autour de Saint-Quentin et de Versailles, est un enjeu majeur du projet Paris-Saclay.

De nombreuses entreprises interrogées dans le cadre de la mission témoignent aujourd'hui de la difficulté d'identifier les compétences et les technologies présentes dans les laboratoires et pouvant donner lieu à des partenariats intéressants. Pour les grands groupes du territoire (Renault, PSA, Air liquide, Thales, Safran, Dassault...), les collaborations semblent souvent se déployer au travers de connaissances personnelles préexistantes (réseau d'alumni) plus que par des points d'entrée structurés. Pour les PME et ETI, notamment situées dans les zones économiques de Courtaboeuf, Vélizy, Evry ou encore Saint-Quentin, et n'ayant pas de liens historiques avec les établissements du plateau, la collaboration avec l'écosystème académique

peut passer par l'IRT, les pôles de compétitivité ou la SATT Paris-Saclay. La densité des collaborations semble cependant en deçà du potentiel réel du territoire.

Un important travail de cartographie des laboratoires, recensant les compétences et technologies présentes, a été opéré par l'Université Paris-Saclay (Plug In Labs) en collaboration avec une communauté d'académiques, d'industriels et de collectivités. L'outil semble toutefois encore peu connu des acteurs économiques et apparaît encore trop abstrait pour les entreprises. Il semble donc qu'il soit possible d'intensifier les efforts des établissements d'enseignement supérieurs et de recherche en la matière, notamment sur les axes suivants :

- adapter le vocabulaire utilisé et la granularité de l'offre présentée aux acteurs du monde économique, et mettre davantage en avant le potentiel de valorisation des technologies ;
- renforcer la diffusion de l'outil auprès des entreprises, en s'appuyant sur les acteurs du développement économique (Région, agglomérations, Business France, CCI et EPA Paris-Saclay) ainsi que sur des acteurs comme HEC (membre fondateur de la ComUE Paris-Saclay). Ce travail se fait en coordination avec la SATT Paris-Saclay, un des acteurs phares de la relation entreprises-laboratoires académiques.

➔ Soutenir les deux pôles académiques et les organismes de recherche dans leurs actions de mise en visibilité et lisibilité des compétences et technologies présentes dans les laboratoires, notamment en adaptant leur communication à des publics (notamment PME/ETI) qui n'ont pas nécessairement une bonne connaissance de leurs mécanismes et potentiels.

### **Soutenir les initiatives de plateformes technologiques permettant aux entreprises d'accéder aux équipements des laboratoires académiques**

Les laboratoires saclaysiens disposent d'équipements de pointe pour lesquels une extension de leur utilisation à des publics extérieurs est possible, notamment aux entreprises (startups, PME, ETI ou grands groupes), dans une logique de plateforme technologique mutualisée ou partagée.

Ces équipements, dont le taux d'utilisation est souvent loin de l'optimum, pourraient être soit ouverts à des usagers extérieurs ponctuels (location à l'heure par exemple), soit rendus accessibles à des entreprises en résidence, notamment des startups mais aussi des PME ou des équipes de grands groupes, dans une logique de plateforme. Cette dernière option est porteuse d'un potentiel de transformation considérable de la relation laboratoire/entreprise, car permettant des contacts prolongés et riches entre chercheurs et entrepreneurs.

De telles initiatives nécessitent d'identifier un nombre restreint de laboratoires ou plateformes qui présentent un potentiel scientifique et technique particulièrement attractif, et d'inciter les

organismes de recherche et universités à la création de zones d'accueil en leur sein ou à proximité immédiate.

La montée en puissance de telles démarches se heurte à des contraintes pratiques (manque de personnel technique et administratif, manque de promotion, question de sécurité, d'assurance), qui peuvent être accompagnées par des outils du PIA (Sociétés universitaires de recherche ou SESAME Leader PIA) ou le CPER, notamment dans la phase d'amorçage où le modèle économique doit être conforté.

L'exemple du « Food Inn Lab » d'AgroParistech à Massy, permettant à des startups d'accéder aux équipements de l'école et d'être au contact rapproché de chercheurs, mérite par ailleurs d'être cité à titre d'exemple.

- ➔ Encourager les deux pôles académiques et les organismes de recherche à renforcer leurs actions d'ouverture des équipements des laboratoires à des usagers extérieurs, pour permettre notamment l'accueil d'entreprises en résidence, dans une logique de plateforme, en s'appuyant notamment sur des appels à projets nationaux du PIA (Société universitaire de recherche) ou régionaux (SESAME Leader PIA).
- ➔ Le volet « Recherche » du CPER pourrait être mobilisé afin d'encourager l'équipement scientifique et technique des plateformes académiques ouvertes.

### **Développer un cadre commun pour faciliter la contractualisation entre entreprises et académiques.**

La mise en place effective des projets partenariaux entre laboratoires publics et entreprises privées nécessite la signature d'un contrat, qui en définisse les modalités techniques, financières et juridiques notamment sur la propriété intellectuelle et l'exploitation des résultats.

Cette négociation peut être longue et complexe, entraînant un frein à la mise en route du projet, d'autant plus lorsque plusieurs organismes sont impliqués, chacun pouvant s'appuyer sur un modèle de contrat différent.

Si les universités et les organismes utilisent déjà certains contrats types et des accords-cadres préalablement négociés, il semble que l'effort puisse être intensifié, et harmonisé entre les différentes entités, en favorisant notamment l'échange de bonnes pratiques.

L'objectif est de permettre aux projets d'aboutir plus rapidement, sans que cela n'induisse pour autant une évolution financière défavorable pour les acteurs académiques.

- ➔ Encourager les deux pôles académiques et les organismes de recherche à partager leurs bonnes pratiques et développer des outils communs pour faciliter la contractualisation entre entreprises et académiques.

## **Fédérer acteurs académiques et économiques autour d'expérimentations de grande ampleur**

Le territoire de Paris-Saclay dispose du potentiel de devenir un laboratoire à ciel ouvert, pouvant accueillir des expérimentations grande nature, s'appuyant sur ses capacités de recherche, et sur la mobilisation de son tissu économique, grands groupes comme PME technologiques.

Cependant, plusieurs réponses infructueuses à de tels appels à projets (TIGA, 3IA) soulignent la complexité inhérente à la coordination d'un nombre important d'acteurs et le besoin d'identifier des cas d'usage concrets, et de définir un cahier des charges en s'appuyant fortement sur les besoins exprimés des entreprises ou des usagers finaux.

Les thématiques comme la mobilité, la gestion énergétique, la transition écologique, ou la santé, sont autant de sujets propices à de telles approches.

A ce titre, le projet MoveIn Saclay, qui fédère autour de la question de la mobilité, des acteurs publics et privés, de l'industrie, de la recherche et des collectivités, semble réunir les ingrédients nécessaires à un projet territorial réussi.

Des initiatives de ce type doivent être soutenues par les pouvoirs publics, notamment au travers des différents appels à projets du PIA (Territoires d'innovation...). Des financements plus spécifiques au projet Paris-Saclay pourraient être envisagés en lien avec le SGPI.

→ Etudier, en lien avec le SGPI, la possibilité de lancer des appels à projets de recherche collaboratifs dédiés au territoire de Paris-Saclay en lien avec les acteurs territoriaux (IRT, ITE, Pôles de Compétitivité), notamment en lien avec les actions IDEX de l'Université.

### **2.4 Accompagner et ancrer les entreprises innovantes sur le territoire**

Au-delà de la question du transfert de technologie, se pose dans un second temps celle de l'ancrage sur le territoire des activités nouvellement créées ou en développement. Aujourd'hui, de nombreuses startups, notamment celles issues de l'entrepreneuriat étudiant, quittent le plateau de Saclay pour rejoindre Paris, qui offre un cadre de vie plus attractif et un écosystème entrepreneurial mature.

#### **Rendre l'offre d'incubation plus lisible et renforcer les programmes d'accélération pour les start-ups de Paris-Saclay**

L'Université Paris-Saclay et New Uni recensent plus de 100 créations de startups par an sur le territoire, avec un ratio 70/30 selon qu'elles sont portées par des étudiants ou des

scientifiques. L'UPSaclay et NewUni prévoient une intensification de l'entrepreneuriat étudiant et scientifique dans les années à venir. Sur le champ de l'entrepreneuriat étudiant, autant les écoles que les universités montent en puissance sur ce sujet, que ce soit à travers leurs offres de formations, la création des lieux d'accompagnement, leurs incubateurs, la mise en œuvre du statut d'étudiant-entrepreneur. Pour l'entrepreneuriat laboratoire, la SATT Paris-Saclay au travers de son action de maturation a permis d'accélérer le processus de transfert de technologies et de création de start-ups deeptech.

La spécificité de l'environnement académique de Paris-Saclay est de présenter des capacités de recherche exceptionnelles dans les sciences expérimentales et à haute valeur ajoutée technologiques. L'accompagnement de l'innovation doit en tenir compte, avec notamment des lieux d'accompagnement et d'hébergement (incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises) au plus proche des laboratoires.

L'offre d'incubation sur le territoire est très importante, et encore trop peu lisible. Cette offre est duale, comprenant à la fois des acteurs publics ou académiques qui ont monté leur incubateur (incubateur public Incuballiance, incubateurs d'HEC, de l'Ecole Polytechnique ou de CentraleSupélec) et des acteurs privés, qu'il s'agisse de grands groupes ayant créé leur offre d'incubation (incubateur de Servier, Air Liquide...), ou de structures dont c'est la vocation (IPHE).

Il importe donc de mieux structurer cette offre, pour la rendre lisible et visible, et qu'elle puisse ainsi former une sorte de « Station F virtuelle ». Ceci pourrait s'accompagner de la mise en place d'un point d'entrée facilement identifié sur le territoire. L'incubateur public Incuballiance, acteur collaborant avec l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du territoire, est bien positionné pour assurer cette coordination, qui favoriserait la diffusion de cette offre auprès des étudiants du territoire pour faire levier sur leurs aspirations entrepreneuriales. L'EPA Paris-Saclay et l'Université Paris-Saclay ont également effectué un important travail de recensement au travers l'outil « Paris-Saclay startup ».

➔ S'appuyer sur l'outil « Paris-Saclay startup » porté par l'EPA Paris-Saclay et sur l'incubateur public Incuballiance, en lien avec les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche, les organismes de recherche et les entreprises du territoire, pour définir et rendre plus lisible l'offre d'incubation, notamment vis-à-vis du public étudiant et travailler à la mise en réseau des structures publiques, voire privées.

### **Faciliter l'accès aux premiers financements**

Au-delà du développement d'une offre immobilière adaptée, l'ancrage des PME innovantes sur le territoire passera par le développement de services adéquats. A ce titre l'accès aux financements est un paramètre déterminant pour le succès d'une startup.

Concernant les premières levées de fonds, il convient de faciliter l'accès des entreprises aux accompagnements de Bpifrance. A ce titre, le label « French Tech Seed », remporté par la SATT Paris-Saclay en association avec huit membres de l'écosystème Paris-Saclay (la filière entrepreneuriale d'AgroParisTech, CentraleSupélec, l'accélérateur de l'École Polytechnique, Genopole, la filière entrepreneuriale d'HEC, IncubAlliance, l'Institut d'Optique Graduate School et le WAI Massy-Saclay de BNP Paribas), permettra aux start-ups technologiques de Paris-Saclay de moins de trois ans identifiées par la SATT d'accéder à un fonds dédié de Bpifrance, doté de 400 millions d'euros issus du PIA3.

Concernant l'accès aux fonds privés, l'outil Siinaps, plateforme de financement des entreprises de Paris-Saclay portée par Scientipôle a été inaugurée en octobre dernier. L'Université Paris-Saclay, aux côtés de business angels, de venture capitalists, d'entreprises, sont partenaires de la plateforme.

Ces structurations utiles des mécanismes d'accès au financement sur Paris-Saclay doivent permettre d'attirer davantage d'argent privé et de fédérer les financeurs (venture-capitalists ou business angels) dans une sorte de club, pouvant être sollicité pour analyser les projets issus du territoire.

➔ Capitaliser sur le label « French Tech Seed », et sur la plateforme Siinaps pour structurer un réseau de financeurs privés, pouvant être sollicités pour analyser les projets issus du territoire. La Caisse des Dépôts et Consignations pourrait mobiliser son réseau pour agréger de nouveaux investisseurs aux initiatives existantes.

### **Développer des capacités de prototypage, puis de production, sur le territoire**

L'autre enjeu identifié est celui de l'accompagnement de la croissance des entreprises, au-delà de la phase 'startup'. La problématique est celle du maintien à long terme des entreprises créées sur le site, en créant un parcours immobilier adapté aux entreprises innovantes (incubateurs et fablab académiques, pépinières des collectivités locales, IPHE,...),

La lacune actuelle réside dans l'absence d'espaces permettant d'accueillir de manière attractive des entreprises qui ont des besoins de prototypage et de montée en capacité de production. Dans ces phases de croissance, l'insertion dans un environnement à haute valeur ajoutée scientifique et technologique reste un atout.

A noter que cet enjeu a été identifié également par le Genopole à Evry qui porte un écosystème rapprochant laboratoires et entreprises et qui envisage désormais de développer des capacités d'accueil d'unités de productions.

En ce sens, le développement d'un FabLab mutualisé (type Techshop) offrant des équipements à la pointe des technologies et de capacité suffisante pour répondre aux besoins de prototypage mais aussi assurer la possibilité de réalisation de première série serait un vrai

atout pour le territoire, permettant de créer un continuum enseignement supérieur / recherche fondamentale / plateformes technologiques partagées / start-ups / entreprises technologiques en croissance

Cette action se fera naturellement en complément d'une mise en réseau des sous-traitants, des fabricants et capacités de production présentes sur le territoire.

Un tel projet nécessite l'identification d'un foncier disponible et d'identifier les modes de financement et de gestion. Il semble par ailleurs nécessaire d'associer des grands groupes, ETI et PME à la démarche, afin de leur permettre d'y contribuer et de développer une offre adaptée à leurs besoins.

➔ Mobiliser, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt, les entreprises volontaires pour accompagner la démarche de création d'un équipement de prototypage/pré-industrialisation et sur la mise en place d'un business model soutenable. Cet AMI serait lancé par l'EPA Paris-Saclay, en lien étroit avec la SATT Paris-Saclay, les pôles académiques et les services de l'Etat, sur la base d'un cahier des charges partagé.

Au-delà de la création d'un équipement dédié au prototypage et à la pré-industrialisation, il semble nécessaire de proposer un parcours résidentiel complet, permettant aux startups industrielles en croissance de Paris-Saclay un passage à l'échelle sur le territoire, en mobilisant notamment les capacités foncières disponibles à Courtaboeuf, Orly, Saint-Quentin etc. Le territoire de Paris-Saclay ayant par ailleurs été labellisé « Territoire d'Industrie », pourra bénéficier d'un soutien dédié des opérateurs de l'Etat (Bpifrance, Business France, Caisse des Dépôts et des Consignations).

### **3 Attractivité**

#### **3.1 Une marque Paris-Saclay portée par l'excellence académique et devant être consolidée**

Si les centres de recherche historiques jouissent d'une notoriété internationale de très longue date dans le milieu académique, la notoriété de la marque Paris-Saclay en tant que cluster reste à établir.

Dans la perspective de renforcer l'adhésion au projet mais également la visibilité du cluster, la mise en œuvre d'une communication plus efficace apparaît incontournable.

La marque Paris-Saclay est aujourd'hui avant tout portée à l'international par l'Université Paris-Saclay, au travers notamment de ses publications de recherche de haut niveau et des équipements et infrastructures de recherche du site les plus emblématiques : le synchrotron SOLEIL, le centre de recherche pour l'innovation en imagerie cérébrale NeuroSpin, le supercalculateur de l'IDRIS ou le centre thématique atmosphère ICOS notamment.

Cette marque sera cependant d'autant plus visible que l'Université progressera dans les classements internationaux – indicateurs certes imparfaits, mais servant de référence dans le monde entier. Une part de cette progression sera portée par le référencement systématique des publications de recherche des différents organismes (CEA, CNRS...) sous le nom de l'établissement de rattachement (Université Paris-Saclay ou New Uni), notamment pour les publications bénéficiant du label « Highly cited papers ».

La marque commence par ailleurs à être reconnue des milieux économiques mais dans une proportion encore très faible, notamment dans la partie yvelinoise de l'OIN où les entreprises se sentent souvent insuffisamment associées aux évolutions du projet. Peu d'entre elles s'appuient à ce jour sur la marque comme un élément structurant de leur discours de recrutement par exemple. La consolidation de la marque, et la généralisation de l'utilisation du logo dans la communication des entreprises pourrait pourtant contribuer à l'attractivité du territoire, dans un contexte de tension importante sur le marché de l'emploi, notamment pour certains emplois qualifiés (développeurs, data scientists...).

Le discours d'attractivité autour du territoire de Paris-Saclay mériterait en ce sens d'être davantage différencié dans le paysage de l'innovation francilien. S'il apparaît aujourd'hui difficile de sélectionner et de mettre en avant certaines filières stratégiques plutôt que d'autres tant le paysage saclaysien présente un écosystème varié (aérospatial et défense, mobilité, information et communication, agriculture, énergie, santé...), il apparaît cependant nécessaire de positionner le territoire sur une identité « deeptech » (innovation de rupture, adossée à de la recherche de pointe). Par ailleurs, le territoire est désigné par plusieurs appellations qui ne recouvrent pas toutes la même réalité (Plateau de Saclay, Paris-Saclay, cluster international, OIN, Campus Paris-Saclay, Université Paris-Saclay) mais aucune ne s'est réellement imposée. Doter le cluster d'un nom unique, sur le modèle de « Silicon Valley » ou « Research Triangle Park », pourrait permettre d'améliorer l'identification du territoire.

A l'instar des initiatives prises par le Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre de la valorisation de la candidature du Cluster Paris-Saclay à l'exposition Universelle, la communication autour du Cluster réclame une action rassemblant l'ensemble des initiatives éparses des acteurs pour parvenir à une communication lisible et identifiée. Le besoin de définir une stratégie locale de communication et de la partager avec l'ensemble des acteurs est prégnant. Il réclame la coordination d'un groupe local de communication. Les objectifs de ce groupe seraient de définir la stratégie de communication à mettre en œuvre au regard de l'avancement du projet en direction des différentes cibles et de développer les outils de communication adéquates. Un réseau d'ambassadeurs pourrait être constitué dans ce cadre, pour valoriser, chacun dans leurs sphères, les atouts du Cluster Paris-Saclay.

La visibilité et la lisibilité du projet Paris-Saclay doit également passer par un effort sur le matériel disponible en ligne. A ce jour de nombreux sites co-existent (Site de l'université Paris-Saclay, site de la communauté d'agglomération Paris-Saclay, site de l'EPA Paris-Saclay, site Paris-Saclay Business, site Plug in Labs, site Paris-Saclay startups...) dont une partie n'existe qu'en version francophone, rendant peu accessible l'information pour des

interlocuteurs internationaux. Au total, la multiplicité des acteurs de l'enseignement, recherche, innovation, transfert, présents sur le plateau rend la lecture de l'écosystème difficile pour une personne extérieure au projet. Un portail unique (dans l'esprit du site « Welcome to France » de Business France) permettrait d'orienter les différents publics (Etudiants, Investisseurs, Entreprises etc) vers les différentes ressources disponibles, dans une logique de « parcours utilisateur ». Un groupe de travail, chargé de créer un tel site web et regroupant les deux pôles académiques, la SATT Paris-Saclay, Incuballiance etc. pourrait être créé en ce sens, sous coordination de l'EPA Paris-Saclay.

- ➔ Créer un groupe de travail, composé de représentants à haut niveau de chaque structure (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités, EPA Paris-Saclay, SATT, IRT, des entreprises...) afin de définir une stratégie de communication commune. Ce groupe de travail pourrait être épaulé d'un cabinet de conseil spécialisé, ce qui nécessiterait la mobilisation de financements en conséquence.
- ➔ Création, dans le cadre de ce groupe de travail, d'un portail internet type « Welcome to France », permettant d'orienter les différents publics dans une logique de parcours utilisateur.
- ➔ Désigner, en lien avec ce groupe de travail, des ambassadeurs de Paris-Saclay de haut niveau (chefs d'entreprises, universitaires...), chargés de valoriser dans leurs sphères les atouts de Paris-Saclay.

Par ailleurs, le portage politique de Paris-Saclay semble en deçà de ce qui pourrait être attendu pour un projet représentant 5Mds d'euros d'investissements publics, concentrant près de 15% du potentiel public et privé de recherche et développement français. Le territoire Paris-Saclay au sens large mérite donc d'être mis au premier plan de la communication institutionnelle, notamment vis-à-vis des partenaires étrangers. Un déplacement du Président de la République ou du Premier ministre pourrait par exemple être envisagé à l'occasion du prochain forum « Paris-Saclay Spring » dédié aux startups de Paris-Saclay.

Concernant la prospection vis-à-vis des entreprises, l'EPA Paris-Saclay a structuré un canal permettant un relais d'information entre Business France (qui prospecte à l'international), Paris Région Entreprise (agence d'attractivité de la région Ile-de-France) et l'EPA, qui agit comme porte d'entrée vers les acteurs territoriaux. La puissance de ce système pourrait être accentuée par une volonté réaffirmée de l'Etat à haut niveau d'afficher Paris-Saclay comme le premier pôle d'innovation technologique français. Il conviendrait de davantage sensibiliser les chargés de missions du réseau de Business France pour le volet économique et de Campus France pour le volet académique aux enjeux et opportunités du projet Paris-Saclay, avec l'appui des ministères de tutelle de ces deux instances. Aujourd'hui le territoire de Paris-Saclay semble en effet encore trop peu connu et mal appréhendé par le réseau des agents français à l'étranger.

- ➔ Affirmer la mobilisation de l'Etat à haut niveau pour porter le projet Paris-Saclay en prévoyant par exemple la présence du Président de la République ou du Premier ministre à Paris-Saclay Spring le 15 mai 2019.
- ➔ Formation des agents de Business France et Campus France à l'étranger pour porter un message d'attractivité cohérent sur le projet Paris-Saclay

### **3.2 Une animation nécessaire de l'écosystème local**

Le développement des outils numériques n'a pas remplacé le besoin de rencontres physiques, qui sont au cœur de la dynamique d'un cluster. Il est donc plus que jamais nécessaire d'animer les acteurs académiques et économiques pour permettre de créer une communauté d'acteurs et favoriser le networking.

Cette vie n'est pas créée naturellement par la juxtaposition des acteurs, et les entreprises témoignent de leur souhait de s'ouvrir davantage sur les autres acteurs du territoire et de créer un réseau stimulant l'intérêt de leurs salariés.

- ➔ Renforcer la mission d'animation du territoire de l'EPA Paris-Saclay, en lien avec les partenaires locaux, notamment les pôles académiques et la SATT Paris-Saclay, afin de favoriser les rencontres, et contribuer à mettre les acteurs en réseau. Pourra notamment être favorisée l'organisation de rencontres physiques, sur des thèmes économiques, scientifiques, technologiques, et des rencontres de networking. Cette animation contribuera à rendre Paris-Saclay visible en France et à l'international.

## **4 Cadre de vie et ancrage territorial**

La qualité du cadre de vie est une condition nécessaire à la concrétisation de l'ensemble des efforts réalisés tant sur le plan de l'excellence académique, du transfert de technologie, de développement économique, d'attractivité... Il est absolument nécessaire que le territoire de Paris-Saclay offre un cadre de vie attrayant, afin de donner envie aux meilleurs talents de venir y étudier, travailler, entreprendre, mais aussi d'y habiter, d'y rester, d'y construire leur parcours de vie personnelle et professionnelle.

### **4.1 Transport, mobilité et déplacements**

La congestion du plateau de Saclay et la saturation des transports en commun est identifiée par l'ensemble des acteurs du plateau de Saclay rencontrés comme le principal facteur nuisant non seulement à la qualité de vie des usagers au quotidien mais plus généralement à

l'attractivité du projet Saclay. L'Université Paris-Saclay témoigne de la difficulté de recruter certains chercheurs de renommée mondiale du fait de l'insuffisante accessibilité du plateau. Certains étudiants renoncent à venir étudier sur le plateau pour préférer une université ou école parisienne. Les entreprises situées dans le bassin de Saint-Quentin-en-Yvelines témoignent du même effet négatif du déficit de transports communs sur le recrutement de leurs salariés.

La ligne 18 du Grand Paris Express constitue l'épine dorsale du projet Paris-Saclay et doit permettre de relier efficacement les différents campus et zones économiques à Paris et Orly d'une part et de connecter ces différentes zones entre-elles de l'autre, pour réellement matérialiser l'« effet cluster ». A ce titre, la ligne 18 permettra notamment de rapprocher les activités d'enseignement supérieur et de recherche, situés en majorité en Essonne, avec les entreprises technologiques et laboratoires privés situés à Saint-Quentin-en-Yvelines.

La décision de la construction de la ligne 18 du Grand Paris Express dès 2026 entre Massy et Saint-Aubin a été accueillie très positivement par les acteurs du territoire et doit faire l'objet d'une communication large par le gouvernement. La ligne 18 connectera Orly en 2027 et Versailles en 2030.

Dans l'attente de l'arrivée de la L18, et en prévision de l'arrivée massive d'étudiants entre 2019 et 2022, deux comités de ligne (tronçon sud et tronçon ouest) ont été mis en place sous l'égide du préfet de la région d'Ile-de-France.

Le renforcement de la desserte par le RER B et des interconnexions au niveau de ses gares constitue un élément structurant de l'accessibilité du plateau d'ici à l'arrivée de la L18. La liaison plateau-vallée doit être améliorée pour supporter l'augmentation de flux importants.

Les décisions suivantes ont d'ores et déjà été prises :

- avancement de 3 ans du renouvellement du matériel roulant RER B. Les travaux sont prévus de 2020 à 2024, avec la volonté de limiter les impacts sur les voyageurs. Le renouvellement de toutes les rames à deux étages du RER C est déjà en cours de livraison.
- renforcement du pôle gare routière de Massy avec pour objectif de prendre en compte les différentes formes de mobilités (covoiturage, vélos électriques, navettes d'entreprises...) et de permettre une densification de l'offre de bus. Les travaux devraient s'étendre de 2019 à 2021.
- renforcement du bus en site propre desservant le campus urbain, avec une desserte étendue à 23h sur les circuits Guichet / Moulon / Christ de Saclay. L'augmentation de la capacité et de la fréquence est encore à l'étude. Le prolongement du TCSP dans Polytechnique est à l'étude (IDFM, puis EPA PARIS-SACLAY) ainsi que vers HEC/Jouy (12 min aux heures de pointe) est à l'étude. La desserte de Satory par bus est également renforcée.

- trois options sont en cours d'étude pour la création de voies réservées aux bus sur la RN118 : Vélizy 1 et Paris 1 (voies bus avec aménagement de la bande d'arrêt d'urgence, qui font l'objet d'une convention de financement Etat/Région signée le 09 août 2018) et Vélizy 2 Nord. Les travaux seraient réalisés en 2020.
- aménagements des échangeurs routiers pour desservir les nouveaux quartiers en cours de développement : les études sont en cours et les différents partenaires cherchent à mobiliser les financements pour permettre l'adaptation des échangeurs de Corbeville (accès au campus par la RN118) et de Satory (liaison RD91/RN12 à Versailles). Le Christ de Saclay est en travaux. Les travaux d'enfouissement de la RN10 à Trappes vont également permettre un renouvellement du centre-ville.

Les étudiants soulignent par ailleurs l'absence de moyens de transport de nuit, rendant quasi-impossible de passer une soirée à Paris en logeant sur le campus. Le renforcement du réseau Noctilien doit donc être étudié. La ligne N63 reliant la gare Montparnasse à la gare de Massy-Palaiseau pourrait être prolongée jusqu'au plateau de Saclay en desservant le quartier de l'Ecole Polytechnique et le quartier du Moulon. La ligne N122 partant de Chatelet, allant jusqu'à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse pourrait marquer des arrêts supplémentaires près des résidences universitaires du campus.

Par ailleurs, il convient de veiller à analyser les déplacements sur le territoire Paris-Saclay en prenant plus en compte son environnement large, et ne pas limiter la proposition aux mouvements Paris/campus : Rambouillet, pays de Limours, Créteil, Evry...

- ➔ Pérenniser les comités de ligne 18 (tronçon Orly-Saint-Aubin et Saint-Aubin Versailles) qui se tiennent auprès du préfet de la région d'Ile-de-France et qui permettent de veiller à l'avancement de l'ensemble des solutions devant être mises en place pour accompagner l'arrivée de la L18 et de partager les implications avec tous les acteurs concernés.
- ➔ Etudier le renforcement du réseau Noctilien pour desservir le campus de Paris-Saclay

La problématique de la L18 ne doit pas effacer les besoins de mobilités douce qui se posent par ailleurs, notamment entre le campus urbain et la vallée, ainsi que sur le campus urbain lui-même : une voiture est aujourd'hui nécessaire pour se rendre d'EDF à l'Ecole Centrale, ce qui n'est pas acceptable pour un quartier se voulant à la pointe de la ville durable.

De nombreuses initiatives existent, mais sont portées par une pluralité d'acteurs (EPA Paris-Saclay, Communauté d'agglomération Paris-Saclay, IDF Mobilité...) ce qui rend leur articulation parfois complexe. Il est proposé de consolider le rôle de l'EPA comme point focal de ces initiatives, afin d'en assurer une bonne coordination et une mise en place rapide.

La mise en place d'un système de covoiturage attractif, en s'appuyant notamment sur la prime au covoiturage expérimentée par IDF Mobilité, semble être une solution incontournable pour réduire durablement la congestion en heure de pointe sur le réseau routier du territoire Paris-

Saclay. La contractualisation avec un opérateur privé est à prévoir pour garantir le déploiement d'une solution commune à l'échelle du plateau, en vue d'atteindre rapidement la masse critique d'utilisateurs nécessaire au fonctionnement de ce type de plateforme.

Le déploiement d'une solution partagée de vélos électrique est également en cours, afin de faciliter les déplacements de moyenne distance, en partenariat avec la startup Zoov. Le projet est porté par la communauté d'agglomération Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay et l'EPA. L'initiative pourrait être étendue au fur et à mesure à l'ensemble des acteurs du plateau qui le souhaitent, et notamment aux établissements de New Uni.

Le sujet des liaisons douces est largement investi aujourd'hui au point que le programme de réalisation est finalisé et bénéficie d'un accompagnement financier conséquent de l'État. De son côté, le programme d'actions de la ZPNAF prévoit la réalisation d'itinéraires de randonnées traversant la ZPNAF depuis les territoires des trois intercommunalités qui la partagent. Ce programme doit articuler des connexions entre les liaisons douces et ces futurs sentiers de randonnées pour renforcer l'unité territoriale Cluster-Paris-Saclay/ZPNAF et assurer des continuités territoriales.

- ➔ Consolider le rôle de l'EPA Paris-Saclay comme ensemblier des initiatives de mobilités douces ou innovantes des différents partenaires, notamment autour de MoveIn Saclay, initiative impulsée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay. Un accent particulier doit être mis sur le déploiement rapide d'une solution de covoiturage en lien avec les entreprises.
- ➔ Apporter un soutien de l'Etat au projet de déploiement d'un service de « velib électriques » co-porté par la communauté d'agglomération, l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay en réponse à un appel à projet de la Région Ile de France.

#### **4.2 Vie de quartier et cadre de vie**

La question du cadre de vie et de l'animation du campus revient comme un sujet d'inquiétude majeur (en second rang après la question des transports) pour les usagers du sud plateau (entreprises, académiques...). Des premiers lieux de vie (bar, cafés, restaurants) ou de commerces et services de proximité (boulangerie, médecin, banque...) verront le jour dès 2019. Néanmoins, la question de la rentabilité et du phasage de ces activités est complexe. La montée en charge de lieux conviviaux et des services au même rythme que l'arrivée des nouvelles populations est pourtant une condition nécessaire à la réussite du projet Paris-Saclay. Il apparaît donc indispensable de veiller à l'échéancier de mise en place de l'offre commerciale dans le temps et à son adéquation avec la sociologie particulière notamment pour le Sud Plateau, par la présence de nombreux étudiants. La difficulté à laquelle se heurte par ailleurs l'EPA est notamment celle de la rentabilité des bars ou restaurants ouvrant sur le plateau, confrontés à un public pour l'instant assez largement étudiant, et absent le week-end et pendant les vacances. L'implantation de commerces est intimement liée à celle des

logements familiaux, qui apporteront une population solvable et présente y compris en soirée, les weekends et pendant les vacances scolaires.

Pour appuyer ces périodes intermédiaires, devrait être envisagée la création d'une foncière immobilière par l'EPA Paris-Saclay, en partenariat avec des acteurs impliqués et les collectivités locales, pour porter et pré-équiper les cellules commerciales et les activités identifiées comme stratégiques et accélérer la mise en œuvre de lieux de convivialité, par une prise en charge du risque de démarrage et veiller à la bonne adéquation des offres de commerce faites aux usagers des quartiers nouveaux.

Une expertise est par ailleurs en cours par l'EPA Paris-Saclay pour déployer une stratégie d'urbanisme transitoire concernant l'utilisation par des acteurs non commerciaux (associations, habitants, artisans, étudiants...) des espaces temporairement disponibles (friches, bâtiments livrés non encore occupés) permettant de préfigurer la vie de quartier. Cette action pourrait être mise en œuvre dans chacune des opérations d'aménagement portée par l'EPA Paris-Saclay (financement complémentaire à prévoir dans le cadre des ZAC en lien avec les collectivités).

L'EPA Paris-Saclay doit poursuivre cette idée d'urbanisme temporaire et la mettre en pratique sur tout le territoire, dans des lieux emblématiques comme les friches Thalès, à Corbeville ou Guyancourt, sur les territoires en construction comme le campus, mais aussi sur d'autres quartiers notamment dans les zones en renouvellement. La mise en réseau de ces lieux doit permettre de valoriser et de rendre attractifs les quartiers existants et d'accueillir des initiatives associatives (étudiants, habitants...). Un appel à manifestation d'intérêt pourra être lancé pour identifier les initiatives locales pouvant participer de l'animation de ces lieux.

Il est également proposé de créer (sur le modèle de l'EPA Euratlantique) avec les entreprises présentes et impliquées dans la dynamique de Paris-Saclay, un fonds de dotation pour soutenir des initiatives étudiantes et des habitants structurantes pour la vie et l'animation des quartiers (culture, évènement, sport, formation, lien social...) ainsi que des projets mettant en synergie les acteurs de l'ensemble du territoire.

Enfin, il convient de rappeler que l'ouverture de commerces et de lieux de vie est intimement liée à celle de l'ouverture des rez-de-chaussée. A ce jour de nombreux bâtiments, notamment ceux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, ont été conçus avec des rez-de-chaussée souvent fermés sur le reste du campus, créant depuis la rue une atmosphère relativement peu accueillante.

Les prescriptions urbanistiques imposées par l'EPA Paris-Saclay doivent désormais prévoir que tous les rez-de-chaussée des bâtiments à venir puissent être convertibles. La réversibilité des rez-de-chaussée permettrait de moduler l'offre de commerces et lieux de vie en fonction de l'arrivée des populations et de la demande.

- ➔ Création d'une foncière immobilière entre les différents acteurs (CDC, collectivités locales...) pour accélérer l'implantation de commerces et de lieux conviviaux dans les secteurs stratégiques.
- ➔ Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par l'EPA Paris-Saclay pour soutenir les initiatives associatives contribuant au développement de la vie sur le campus, en regard notamment de l'initiative de l'EPA Paris-Saclay sur l'urbanisme transitoire.
- ➔ Création d'un fonds de dotation avec les entreprises pour soutenir des projets du territoire (projets culturels, éducatifs ou environnementaux, portés notamment par les usagers ou habitants du territoire de Paris-Saclay).
- ➔ Garantir, au travers des prescriptions architecturales de l'EPA Paris-Saclay, la réversibilité des rez-de-chaussée pour tout nouveau bâtiment construit sur le périmètre de l'OIN.

Par ailleurs, l'animation des nouveaux quartiers urbains doit également être de la responsabilité de leurs usagers et habitants. Le cas se pose particulièrement aujourd'hui pour le campus urbain, où il semble indispensable que les deux pôles académiques structurent une politique ambitieuse en faveur de la vie étudiante. La définition de l'architecture institutionnelle des deux établissements doit ainsi rendre possible l'éclosion et l'accompagnement financier des initiatives étudiantes emblématiques de Paris-Saclay.

- ➔ Prévoir, à l'occasion de la structuration des deux pôles académiques, une politique ambitieuse en faveur de la vie étudiante à l'échelle du campus de Paris-Saclay.

### **4.3 Un campus ouvert sur la vie urbaine**

Dès le début du projet, le choix a été fait d'un campus ouvert sur la vie urbaine, permettant une circulation la plus fluide possible des usagers et habitants entre les différentes zones du campus et les différents établissements, augmentant ainsi les possibilités de rencontres et de collaborations dans une logique de cluster. Ce choix conduit à repenser les systèmes de sécurisation des ensembles immobiliers historiques du CNRS à Gif et de l'Ecole polytechnique à Palaiseau. Il apparaît nécessaire de prévoir un programme d'accompagnement financier de cette transition d'une sécurisation de campus fermé à la sécurisation de l'accès à chaque bâtiment, afin de rendre réellement possible ce souhait d'ouverture. Par ailleurs, les espaces de circulation publique au sein des établissements doivent être mis en valeur avec une signalétique ou un marquage au sol adapté, afin d'inviter les passants à s'y aventurer : rue intérieure de CentraleSupélec, cour intérieur de l'ENS Paris-Saclay ou encore patios traversant de l'Institut Mines Telecom...

Il apparaît par ailleurs que certaines infrastructures dont la gestion et l'entretien incombent à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche (par exemple : rue du Doyen Pères qui relie la vallée au plateau via le campus de Paris-Sud) ont une fonction d'intérêt public bien au-delà des missions des établissements et devraient avoir vocation à être

transférées aux collectivités locales. Des conventions de financement de remise en état et de transfert doivent être envisagées.

- ➔ Accompagner financièrement les établissements historiques (CNRS, Polytechnique...) pour moderniser leur dispositif de sécurisation, afin de passer d'une logique de campus fermé à un campus ouvert.
- ➔ Etudier et financer la remise en état d'un certain nombre d'espaces publics du domaine des établissements d'enseignement supérieurs et de recherche et qui ont une vocation large en vue de leur transfert aux collectivités locales.

#### **4.4 Logements**

La région parisienne souffre d'un déficit structurel de construction de logements : pour répondre aux besoins, on estime qu'il est nécessaire d'atteindre un rythme de production de 70 000 logements par an. A ce titre le Schéma régional de l'hébergement et l'habitat d'Ile-de-France (SRHH) fixe un objectif de production de 4000 logements neufs par an pour la Communauté Paris-Saclay, 1700 pour Saint-Quentin-en-Yvelines et de 2000 pour Versailles Grand Parc. Les opérations menées dans le cadre de l'OIN Paris-Saclay contribuent à la mise en œuvre de ces enjeux d'envergure francilienne, consistant à contribuer au rééquilibrage emploi/logement et à la mixité sociale régionale. Un équilibre d'ensemble et une diversité des typologies de logement doivent être recherchés auprès des élus locaux et des populations et permettre les parcours résidentiels.

La construction de logements à proximité des centres d'activité du territoire Paris-Saclay est par ailleurs plébiscitée par la grande majorité des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche rencontrés dans le cadre de la mission, qui considèrent qu'une offre de logements attractive (offre de services et équipements, possibilité d'accession à la propriété, coût du logement), à proximité des lieux d'étude ou de travail, constitue un facteur important pour attirer des talents sur le territoire. L'offre de logement doit particulièrement se concentrer aux abords des futures gares de la ligne 18 du Grand Paris Express.

S'agissant des logements familiaux, leur rythme de production doit être adapté si nécessaire à l'arrivée de la ligne 18.

Enfin, l'offre de logements étudiants est aujourd'hui déficitaire et doit en ce sens être étoffée afin de permettre d'améliorer la qualité de vie étudiante et de dynamiser la vie de campus. Le plan actuel est en effet de 6 300 lits, à mettre en regard de l'arrivée de l'ordre de 20 000 étudiants supplémentaires entre 2017 et 2022. Une offre de logement complémentaire pourrait notamment être développée dans le cadre de la reconversion du campus historique de Paris-Sud situé dans la vallée, en accord avec l'Université Paris-Saclay.

→ Développer l'offre de logements étudiants, en s'appuyant notamment sur les réserves foncières disponibles du campus-vallée, en accord avec l'Université Paris-Saclay.

#### 4.5 Sport et Culture

La culture et la création doivent avoir toute leur place dans la conception des lignes de forces du grand territoire de Paris-Saclay, en particulier pour construire un espace commun facilitant l'appropriation par les habitants.

L'innovation est une composante majeure du cluster Paris-Saclay : elle doit sous-tendre un projet culturel d'envergure nationale et internationale autour de la thématique « Arts et Sciences ». L'Université Paris-Saclay s'est déjà engagé dans cette démarche au travers de son association culturelle « La Diagonale Paris-Saclay », qui porte notamment le projet de maison d'initiation et de sensibilisation aux sciences des écoliers et collégiens (MISS).

En tenant compte de l'offre culturelle riche présente à l'échelle du territoire, identifiée dans l'étude de diagnostic portée par l'EPA Paris-Saclay, il convient de travailler sur les complémentarités et les synergies possibles à l'échelle des trois agglomérations.

Plusieurs axes de travail peuvent concourir à cette démarche :

L'EPA Paris-Saclay prévoit dans sa programmation la réalisation d'un équipement culturel, avec le financement prévu du conseil régional. Cet équipement culturel pourrait être l'occasion d'une concertation des populations du territoire quant à sa typologie permettant une appropriation du projet par les habitants.

De même, il doit être envisagé une démarche spécifique de valorisation du château de Corbeville, par exemple, une « villa Médicis » des innovations numériques et technologiques dans le spectacle vivant avec des artistes ouverts sur le territoire. La présence d'artistes au travail et leur rencontre avec les habitants est une source de créativité et de développement de projets et nécessiterait de prévoir des espaces de répétition et de recherche pour les disciplines du spectacle vivant et des arts visuels. Une réflexion pourrait être menée avec les bailleurs sociaux pour identifier ces espaces destinés aux créateurs. Ces espaces pourraient également accueillir des pratiques amateurs, notamment étudiantes, favorisant la multiplication d'initiatives enrichissantes.

L'ENS Paris-Saclay a également prévu la réalisation d'une salle de spectacle (environ 150 places assises) au sein de son nouveau bâtiment. L'ENS souhaite que cet équipement soit dédié à la relation Art-Sciences et puisse être ouvert non seulement à l'ensemble des usagers du campus mais également aux villes environnantes. Un soutien du ministère de la Culture pourrait être étudié, par un rapprochement notamment avec Universciences, mais aussi avec le Centre de formation des musiciens intervenants (CFMI), installé sur le campus historique d'Orsay, qui est un acteur incontournable de la formation à la médiation culturelle et qui

œuvre déjà sur l'axe « art et science » avec le Centre national de création musicale « La Muse en circuit », ainsi qu'avec la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines qui anime un festival sur ce thème. La constitution de ce réseau local permettrait la circulation des artistes, des œuvres et des publics.

L'opportunité d'implanter d'autres équipements culturels de proximité est à envisager. Le rôle important des bibliothèques et médiathèques pour favoriser l'accès de tous à la culture n'est plus à démontrer. Une médiathèque de référence nationale conçue comme un tiers-lieu culturel, en lien avec les bibliothèques universitaires, dans un esprit d'ouverture, serait un point d'ancrage essentiel pour favoriser les rencontres et les pratiques.

L'une des dimensions majeures du projet Paris-Saclay est l'art dans l'espace public, du fait de la commande d'œuvres d'art pour chacune des réalisations architecturales du campus au titre du 1 % artistique. Ces nouvelles réalisations complèteront la réinstallation des œuvres de l'ENS Cachan sur le nouveau site de Paris-Saclay (une dizaine d'œuvres – notamment des sculptures et panneaux muraux – de première importance).

Enfin la possibilité de l'implantation des réserves du centre Pompidou à Massy semble également constituer une opportunité d'inscrire l'équipement dans une collaboration et une démarche d'ouverture vis-à-vis des acteurs scientifiques du plateau.

Au-delà de ces nouvelles structures, il convient de valoriser les structures existantes, en mobilisant les opérateurs culturels locaux, aux côtés des grands opérateurs nationaux (Château de Versailles, Opéra de Massy, scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Onde à Vélizy, le MacVal...) pour développer des événements temporaires et des actions « hors les murs ».

A un échelon plus local, il convient de favoriser la mutualisation des initiatives portées par des acteurs locaux (entreprises, établissements, étudiants, centres de recherche...)

- ➔ Elaboration d'une proposition concrète et concertée sous six mois, concernant les équipements culturels prévus dans la programmation des ZAC du campus urbain, en s'appuyant sur une dotation d'au moins 4M€ annoncée par le Conseil régional.
- ➔ Appuyer la candidature de Massy à l'accueil des réserves du centre Georges Pompidou, en le positionnant comme un équipement culturel structurant du projet Paris-Saclay.
- ➔ Etudier la possibilité d'inscrire le théâtre de l'ENS dans la programmation nationale du ministère de la culture.
- ➔ Travailler à l'identification d'espaces de travail pour les artistes et de lieux de pratiques amateurs, et œuvrer à une mise en réseau des initiatives culturelles existantes.

Le sport représente un élément structurant de la vie étudiante pour la plupart des grandes universités mondiales, et doit constituer pour Paris-Saclay un facteur identitaire de premier plan. Cet enjeu nécessite de déployer sur le campus des équipements adaptés et de renforcer la culture sportive au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Concernant la réalisation des équipements sportifs nécessaires, le complexe sportif de la ZAC du Moulon a déjà été engagé et sera doté à horizon 2020, de terrains de grands jeux extérieurs ainsi que d'un complexe couvert (sports collectifs intérieurs, escalade, danse, courts de tennis couverts.). Un second complexe sportif similaire est prévu sur la ZAC de Corbeville à horizon 2022.

Un centre aquatique est également à l'étude et pourrait se faire dans le cadre d'une mutualisation avec la collectivité locale de Gif-sur-Yvette afin d'en amortir les coûts de fonctionnement. Un tel équipement paraît indispensable au développement d'une offre sportive complète sur le campus.

Au-delà des équipements, la diffusion de la culture sportive passera par la mise en place d'évènements d'ampleur à l'échelle du plateau et par la valorisation des sportifs et des équipes professionnelles du territoire (équipe de rugby de Massy par exemple). La présence de l'UFR STAPS, qui accueille 1 400 étudiants chaque année parmi lesquels des athlètes de niveau régional, national voire international, participe pleinement de la diffusion de la pratique sportive. Les JOP 2024 offrent par ailleurs une opportunité de valoriser les équipements (Vélodrome national et golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines...) et épreuves qui se dérouleront sur le territoire de Paris Saclay avec des événements organisés pour les habitants.

#### **4.6 Valorisation des ressources naturelles**

A la lisière des nouveaux quartiers du campus urbain, se situent des terres agricoles au Nord et des coteaux boisés au Sud. Ces lisières s'étendent sur plus d'une centaine d'hectares qui ne seront pas urbanisés, mais qui jouent un rôle important pour la réussite du projet urbain. L'agriculture et les espaces naturels sont en effet un des marqueurs forts de la qualité de vie de ce territoire périurbain aux portes de la métropole, et contribuent ainsi à son attractivité. Un territoire de projet qui ambitionne de rayonner très largement au niveau international ne pourrait se satisfaire de la banalisation du territoire Paris-Saclay et doit faire de ces espaces des marqueurs identitaires du projet et des éléments constitutifs de la structure paysagère, permettant de faire le lien entre ville et nature.

La réussite de l'équilibre entre exploitation agricole et nouveaux développements urbains tient notamment aux éléments suivants :

- pérenniser le devenir des espaces agricoles et naturels, garantie notamment par la création de la Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière par décret fin 2013, et dont l'évaluation du programme d'action est en cours par le comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay ;

- permettre aux acteurs locaux d'entreprendre, en accompagnant, notamment financièrement, les initiatives portées dans le cadre du programme d'action de la ZPNAF. A ce titre des crédits sont disponibles dans le cadre du volet « structuration des filières agricoles et forestières » du PIA 3 régional, co-financé par l'Etat et le Conseil régional IDF, ainsi qu'au titre de la participation de l'EPA Paris-Saclay à la compensation agricole collective de la ZAC de Corbeville (1M€), directement versée au programme d'action de la ZPNAF. Des projets de développement des circuits courts, de consommation alternative pourraient en ce sens être développés en lien avec les acteurs de la consommation collective (CROUS, entreprises, hôpitaux...). Un plan territorial alimentaire doit être construit en ce sens avec l'ensemble des acteurs (Chambre interdépartementale d'agriculture, CA CPS) ;
  
- faire de Paris-Saclay un territoire résilient et innovant en matière agricole, en lien avec les établissements de recherche du territoire (notamment AgroParistech et INRA, qui représentent 25% de la recherche agronomique française, le laboratoire Ecologie, Systématique et Evolution de Paris-Sud ou encore le Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement de l'UVSQ). Une communauté d'acteurs désireux de travailler ensemble – agriculteurs, centre de recherches, associations, citoyens – semble déjà se structurer, avec l'envie de pouvoir mener à bien des projets expérimentaux autour de l'agriculture péri-urbaine, dans une logique de « living lab ». Un tel projet reflète bien l'essence de Paris-Saclay, permettant le croisement des cultures et l'innovation ouverte, et contribuerait par ailleurs à son acceptabilité vis-à-vis des acteurs agricoles historiques. Au-delà des vergers expérimentaux déjà prévus entre l'EPA Paris Saclay et l'Inra dans la lisière Ouest du Moulon, l'EPA Paris Saclay envisage de réserver pour le long terme une superficie de 8ha pour des recherches, par exemple en agroforesterie, voire des surfaces plus importantes pour des durées transitoires.

Les actions suivantes pourraient donc être prises pour renforcer la dynamique existante :

- ➔ Etablir des représentants des associations de défense des zones naturelles et agricoles du plateau comme membres du comité de pilotage de la ZPNAF.
- ➔ Réserver des zones pour la création d'un Living Lab dédié à l'expérimentation dans le domaine de l'agriculture.

De manière globale, la valorisation de la trame verte et bleue (espaces publics, forêts, lisières, espaces agricoles...) doit agir comme un repère, une structure du territoire et doit donner lieu à des efforts de communication et de mise en valeur, notamment pour les espaces verts nouvellement aménagés, en anticipant les plantations autant que possible dans l'organisation des travaux pour donner à voir rapidement le paysage ou du moins sa structure (et pouvoir expliquer le temps nécessaire à la croissance).

## 4.7 Intégration territoriale

Le développement du projet Paris-Saclay s'inscrit dans un environnement urbain existant et il existe un enjeu fort à ce que les populations actuelles comme futures s'approprient ce nouvel espace. A l'heure actuelle, le sentiment prédominant est celui que le territoire n'a pas « digéré » le cluster, qui fait encore figure de corps étranger.

Des points de repères, des lieux emblématiques, un scénario urbain, doivent être dégagés pour affirmer l'identité de ce vaste territoire en construction, se situer et pour permettre l'éclosion d'un sentiment d'appartenance à ce projet.

Un travail sur la signalétique, doit être fait en lien avec les acteurs du territoire, que ce soit pour accéder aux différents sites depuis le réseau routier ou les points d'interconnexion, qu'au sein même des nouveaux quartiers (marquage au sol, panneaux, couleurs...). La signalétique pourrait permettre une expérience plus fluide pour les usagers et une meilleure mise en valeur des principaux centres d'intérêt des nouveaux quartiers : lieux de convivialité, Ecoles, Universités, plateformes technologiques, lieux culturels etc...

Des lieux type « maison des projets » pourraient être envisagés, afin de créer un point de rencontre entre les différentes populations du plateau, rassemblées autour du projet Paris-Saclay. De tels lieux pourraient rassembler et documenter la mémoire du projet, dans un souci de plus grande appropriation.

Par ailleurs, les usagers du plateau témoignent de la difficulté de rassembler les informations relatives à la vie du plateau, qui sont aujourd'hui réparties sur plusieurs sites (information sur les transports, les activités culturelles, les nouveaux lieux qui ouvrent, l'avancement des travaux etc...).

Un site web convivial, destiné aux usagers quotidiens du plateau pourrait être mise en place en ce sens (à l'image de « My Little Paris ».) et les actions de communication « sur site » en faveur des usagers lancées par l'EPA Paris-Saclay depuis maintenant un an pourraient être amplifiées.

- ➔ Création par l'EPA Paris-Saclay d'un site web dédié aux habitants et usagers de Paris-Saclay, permettant de mettre en avant les lieux de vie, les évolutions dans les solutions de transport/mobilité, les événements culturels, les meetup, etc...
- ➔ Travail sur la signalétique, le mobilier urbain, et la mise en valeur des principaux centres d'intérêt du plateau, en lien avec les acteurs du territoire.
- ➔ Création de maisons des projets sur les principaux sites de l'OIN (sud plateau, Satory, Guyancourt), en lien avec la ZPNAF dont le programme d'actions prévoit également la réalisation d'une construction du même acabit. La réalisation et l'animation de ces maisons s'appuieront sur un dispositif conventionnel entre les différents partenaires du projet : Etat, collectivités locales, université, entreprises...

Par ailleurs, le projet Paris-Saclay doit également prendre en compte la dimension d'inclusion des populations des quartiers fragiles du territoire (ZUS, quartiers ANRU sur Trappes, La Verrière, Les Ulis et Massy) pour que la dynamique économique et d'innovation puisse bénéficier à l'ensemble des habitants.

Sur le volet académique, les étudiants du plateau pourraient être encouragés à s'engager auprès des établissements (collèges, lycées) du secteur, sous des formes diverses (parrainages, cours de soutien scolaire...), afin de diffuser la culture scientifique et de tisser des liens avec les habitants des communes. Les chefs d'établissements et enseignants pourraient être sensibilisés à ces démarches pour les faciliter.

Il convient également de veiller à ce que la dynamique d'aménagement et de développement économique profite à l'ensemble du tissu social et économique du territoire. Des initiatives, comme celle de la démarche « Achats PME-Grands groupes » portée par la CCI Ile-de-France et l'EPA Paris-Saclay, visant à favoriser l'accès des PME aux achats des grands groupes locaux, contribuent activement à cette démarche. Les clauses sociales des consultations publiques de l'EPA Paris-Saclay pourront par ailleurs être renforcées, en vue de favoriser le recrutement des publics les plus éloignés de l'emploi du territoire de Paris-Saclay.

Il convient enfin de veiller à l'équilibre entre les différents quartiers, notamment dans la priorisation des moyens humains et financiers, afin de permettre le renouvellement d'un quartier existant en parallèle de la construction du campus.

Les actions suivantes peuvent être envisagées pour contribuer à cette dynamique :

- ➔ Encourager les étudiants de Paris-Saclay à s'engager auprès des établissements (collèges, lycées) du secteur afin de diffuser la culture scientifique et de tisser des liens avec les habitants des communes.
- ➔ A travers l'adhésion à une charte, inciter les entreprises à recruter localement, sur les trois communautés d'agglomération du territoire de Paris Saclay, en lien éventuellement avec les établissements locaux de formation professionnelle.
- ➔ L'EPA Paris-Saclay veillera à renforcer les clauses sociales de ses consultations publiques de marchés de travaux et de promotion immobilière, en vue de favoriser le recrutement des publics les plus éloignés de l'emploi du territoire de Paris-Saclay.

## **5 Gouvernance**

La multiplicité des acteurs et des périmètres complexifie fortement la gouvernance du projet Paris-Saclay :

- les assemblées délibératives des différentes communes et agglomérations et des deux conseils départementaux ;

- les conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- le conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay pour les questions d'aménagement, développement économique, et la Commission de Développement qu'il a mis en place ;
- le comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay ;
- le Comité de pilotage Paris-Saclay sous présidence du cabinet du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la gestion des fonds du PIA et du Plan Campus.

Par ailleurs, l'imbrication de plusieurs échelles contribue également à cette complexité :

- le campus urbain et les autres territoires d'opération ;
- l'OIN ;
- le territoire des trois EPCI.

Compte tenu des multiples enjeux que recouvre l'Opération d'Intérêt National et de leur imbrication, il existe un besoin de coordination pour assurer la cohérence d'ensemble, à tous les échelons.

A l'échelon national, le portage politique du projet Paris-Saclay est jugé trop circonscrit à la dimension universitaire, qui a jusqu'à présent dominé l'activité de l'opération mais qui n'a pas vocation à la résumer à elle seule. Plusieurs participants estiment que ce projet gagnerait à ce que l'Etat réaffirme avec force, au plus haut niveau, son ambition globale pour Paris-Saclay. Une réunion interministérielle sous l'autorité du Premier ministre pourrait avoir lieu annuellement afin de réaliser le suivi des différentes actions proposées dans ce rapport.

Aux échelons régional et local, ces ambitions stratégiques doivent trouver une traduction opérationnelle, sous l'impulsion du préfet de région et en lien étroit avec l'EPA Paris-Saclay.

Un comité de suivi du projet Paris-Saclay pourra être constitué autour du préfet de région d'Ile-de-France et de la présidente du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay. Il pourra être composé des membres du comité de pilotage ayant participé à l'élaboration du présent rapport, élargi le cas échéant selon les thématiques traitées. Ce comité serait co-présidé par le préfet de région d'Ile-de-France et la présidente du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay et aurait pour vocation de suivre en priorité un certain nombre de projets structurants pour le territoire (mise en place d'une stratégie de communication concertée, création d'une unité de prototypage/pré-industrialisation, création d'un « Living Lab » agriculture, mise en place d'une foncière immobilière pour l'implantation des commerces, travail sur la signalétique...)

Ce comité aurait également pour mission d'organiser une fois par an un séminaire ouvert au plus grand nombre, permettant de concerter les acteurs de Paris-Saclay et de présenter l'avancement des différents projets structurants.

Par ailleurs, il semble nécessaire de faire évoluer la composition du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay, dans un premier temps à iso législation, pour y intégrer le nouveau pôle académique New Uni, et augmenter la représentation des acteurs académiques et économiques en vue de sensibiliser davantage le conseil d'administration à ces problématiques. Les nouveaux membres pourront dans un premier temps être invités avec voix consultative. Les compétences et orientations stratégiques de l'EPA Paris-Saclay méritent d'être réaffirmées, notamment sur certains sujets montants (innovation, communication institutionnelle...), au service des acteurs du cluster (collectivités, entreprises, établissements ESR, habitants...) et le doter des moyens correspondants. Il semble notamment utile de conforter le rôle de la Commission de Développement économique créée à l'initiative du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay comme instance de coordination et d'échange en matière d'actions collectives de développement économique, d'innovation et d'attractivité envers les entreprises à l'échelle du cluster.

Enfin, les acteurs du plateau, et notamment la société civile, expriment de plus en plus fortement le souhait d'être davantage associés aux décisions prises dans le cadre du projet Paris-Saclay, notamment quant aux choix d'aménagement. La plupart des acteurs sont par ailleurs très constructifs et pourraient contribuer de manière positive au dynamisme du projet, si la possibilité leur en était donnée. A l'occasion de l'amendement voté dans la loi ELAN concernant la composition du comité consultatif, il est proposé d'élargir sa composition à des acteurs plus larges : étudiants, associations, représentants universitaires, entreprises...

- ➔ Tenir annuellement une réunion interministérielle sous l'autorité du Premier ministre, afin de permettre un suivi de la mise en œuvre de ce projet d'intérêt national et des différentes actions proposées dans ce rapport.
- ➔ Constituer un comité de suivi de projet Paris-Saclay, composé des membres du comité de pilotage ayant participé à l'élaboration du présent rapport et pouvant être élargi selon les thématiques traitées. Ce comité serait co-présidé par le préfet de région d'Ile-de-France et par la présidente du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay. Il aurait également pour mission d'organiser une fois par an un séminaire ouvert au plus grand nombre, permettant de concerter les acteurs de Paris-Saclay et de présenter l'avancement des différents projets structurants.
- ➔ Modifier la composition du CA de l'EPA Paris-Saclay afin que les deux pôles académiques y soient représentés (Université Paris-Saclay et New-Uni) et en élargissant davantage au monde économique.
- ➔ Elargir la composition du comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay aux associations d'élèves, d'usagers, ainsi qu'aux acteurs académiques et économiques.

## **6 Synthèse des propositions**

### **Structuration Académique**

**Recommandation n°1** (Etat) : ne pas créer de nouvelle structure de coordination entre les deux futurs établissements (Université Paris-Saclay et New Uni), mais s'appuyer sur les structures communes aux deux instances (SATT Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay, Incuballiance) pour réaliser des projets communs, notamment dans les domaines de l'attractivité et de la mise en valeur du potentiel de recherche et d'innovation.

**Recommandation n°2** (Université Paris-Sud) : à court terme, consolider la vision stratégique souhaitée pour le foncier de Paris-Sud disponible dans la vallée, en lien avec l'ensemble des partenaires du campus. Le soutien de l'EPA Paris-Saclay pourra être apporté à l'Université.

**Recommandation n°3** (Etat, Université Paris-Saclay, New Uni) : mettre en place d'ici cinq ans un mode de gestion et d'entretien dynamiques des campus par l'Université Paris-Saclay et New Uni. Pour y parvenir, un travail doit être lancé dès à présent par les deux pôles académiques et les ministères de tutelle, afin d'identifier les dispositifs organisationnels, économiques et juridiques devant être implémentés d'ici là (recrutements, dévolution du patrimoine...). Plus particulièrement, l'intérêt de créer une structure de gestion patrimoniale dédiée, sur le modèle des grandes universités étrangères, doit être étudié. Cette démarche devra être menée en concertation étroite avec les acteurs précités, mais aussi les collectivités locales et la Direction de l'Immobilier de l'Etat. L'EPA Paris-Saclay pourra accompagner l'Etat et les partenaires dans cette étude.

### **Favoriser la connaissance et le travail collaboratif entre laboratoires publics et des structures privées**

**Recommandation n°4** (Université Paris-Saclay, New-Uni et organismes de recherches) : intensifier les efforts de mise en visibilité et lisibilité des compétences et technologies présentes dans les laboratoires, notamment en adaptant la communication à des publics (dont PME/ETI) qui n'ont pas nécessairement une bonne connaissance des mécanismes et potentiels de la recherche publique.

**Recommandation n°5** (Université Paris-Saclay, New-Uni et organismes de recherches) : renforcer l'ouverture des équipements des laboratoires à des usagers extérieurs, pour permettre notamment l'accueil d'entreprises en résidence, dans une logique de plateforme, en s'appuyant sur des appels à projets nationaux du PIA (Société universitaire de recherche) ou régionaux (SESAME Leader PIA).

**Recommandation n°6** (Université Paris-Saclay, New-Uni et organismes de recherches) : encourager les deux pôles académiques et les organismes de recherche à partager leurs bonnes pratiques et développer des outils communs pour faciliter la contractualisation entre entreprises et académiques.

**Recommandation n°7** (DIRECCTE IDF) : étudier, en lien avec le SGPI, la possibilité de lancer des appels à projets de recherche collaboratifs dédiés au territoire de Paris-Saclay en lien avec les acteurs territoriaux (IRT, ITE, Pôles de Compétitivité), notamment en lien avec les actions IDEX de l'Université.

#### **Accompagner et ancrer les entreprises innovantes sur le territoire**

**Recommandation n°8** (Université Paris-Saclay, New Uni, SATT Paris-Saclay, EPA Paris-Saclay et Incuballiance) : s'appuyer sur l'outil « Paris-Saclay startup » pour définir et rendre plus lisible l'offre d'incubation, notamment vis-à-vis du public étudiant et travailler à la mise en réseau des structures publiques, voire privées.

**Recommandation n°9** (SATT Paris-Saclay) : capitaliser sur le label « French Tech Seed », et sur la plateforme Siinaps pour structurer un réseau de financeurs privés, pouvant être sollicités pour analyser les projets issus du territoire. La Caisse des Dépôts et Consignations pourrait mobiliser son réseau pour agréger de nouveaux investisseurs aux initiatives existantes.

**Recommandation n°10** (EPA Paris-Saclay) : mobiliser, au travers d'un appel à manifestation d'intérêt, les entreprises volontaires pour accompagner la démarche de création d'un équipement de prototypage/pré-industrialisation et sur la mise en place d'un business model soutenable. Cet AMI serait lancé par l'EPA Paris-Saclay en lien avec les pôles académiques, la SATT Paris-Saclay et les services de l'Etat, sur la base d'un cahier des charges partagé.

#### **Une marque Paris-Saclay portée par l'excellence académique et devant être consolidée**

**Recommandation n°11** (EPA Paris-Saclay) : créer un groupe de pilotage, composé par des représentants à haut niveau de chaque structure (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités, EPA Paris-Saclay, SATT, IRT, des entreprises...) afin de définir une stratégie de communication commune et de développer des outils de communication adaptés aux différentes cibles. Ce groupe de travail pourrait être épaulé d'un cabinet de conseil spécialisé, ce qui nécessiterait la mobilisation de financements en conséquence.

**Recommandation n°12** (Etat) : désigner, en lien avec ce groupe de travail, des ambassadeurs de Paris-Saclay de haut niveau (chefs d'entreprises, universitaires...), chargés de valoriser dans leurs sphères les atouts de Paris-Saclay.

**Recommandation n°13** (EPA Paris-Saclay) : création, dans le cadre de ce groupe de travail, d'un portail internet type « Welcome to France », permettant d'orienter les différents publics dans une logique de parcours utilisateur.

**Recommandation n°14** (Etat) : affirmer la mobilisation de l'Etat à haut niveau pour porter le projet Paris-Saclay en prévoyant par exemple la présence du Président de la République ou du Premier ministre à Paris-Saclay Spring le 15 mai 2019.

**Recommandation n°15** (Business France et Campus France) : former les agents des réseaux Business France et Campus France à l'international pour porter un message d'attractivité ambitieux et cohérent sur le projet Paris-Saclay.

### **Une animation nécessaire de l'écosystème**

**Recommandation n°16** (EPA Paris-Saclay) : renforcer la mission d'animation du territoire de l'EPA Paris-Saclay, en lien avec les partenaires locaux, notamment les pôles académiques et la SATT Paris-Saclay, afin de favoriser les rencontres, et contribuer à mettre les acteurs en réseau. Pourra notamment être favorisée l'organisation de rencontres physiques, sur des thèmes économiques, scientifiques, technologiques, et des rencontres de networking. Cette animation contribuera à rendre Paris-Saclay visible en France et à l'international.

### **Transport, Mobilité et Déplacements**

**Recommandation n°17** (Etat) : pérenniser les comités de ligne 18 (tronçon Orly-Saint-Aubin et Saint-Aubin Versailles) qui se tiennent auprès du préfet de la région d'Ile-de-France et qui permettent de veiller à l'avancement de l'ensemble des solutions devant être mises en place pour accompagner l'arrivée de la L18 et de partager les implications avec tous les acteurs concernés.

**Recommandation n°18** (Ile-de-France Mobilités) : étudier le renforcement du réseau Noctilien pour desservir le campus de Paris-Saclay.

**Recommandation n°19** (EPA Paris-Saclay) : consolider le rôle de l'EPA Paris-Saclay comme ensemble des initiatives de mobilités douces ou innovantes des différents partenaires, notamment autour de l'initiative MoveIn Saclay impulsée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay. Un accent particulier doit être mis sur l'implémentation d'une solution de covoiturage en lien avec les entreprises.

**Recommandation n°20** (Etat) : soutenir le projet de déploiement d'un service de « velib électriques » co-porté par la communauté d'agglomération, l'Université Paris-Saclay et l'EPA Paris-Saclay en réponse à un appel à projet de la Région Ile de France.

### **Vie de quartier et cadre de vie**

**Recommandation n°21** (EPA Paris-Saclay) : création d'une foncière immobilière entre les différents acteurs (CDC, collectivités locales...) pour accélérer l'implantation de commerces et de lieux conviviaux dans les secteurs stratégiques

**Recommandation n°22** (EPA Paris-Saclay, Université Paris-Saclay, New Uni) : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt par l'EPA Paris-Saclay pour soutenir les initiatives

associatives contribuant au développement de la vie sur le campus, en regard notamment de l'initiative de l'EPA Paris-Saclay sur l'urbanisme transitoire.

**Recommandation n°23** (EPA Paris-Saclay) : création d'un fonds de dotation avec les entreprises pour soutenir des projets du territoire (projets culturels, éducatifs ou environnementaux), portés notamment par les usagers ou habitants du territoire de Paris-Saclay.

**Recommandation n°24** (EPA Paris-Saclay) : garantir, au travers des prescriptions architecturales de l'EPA Paris-Saclay, la réversibilité des rez-de-chaussée pour tout nouveau bâtiment construit sur le périmètre de l'OIN

**Recommandation n°25** (Université Paris-Saclay et New Uni) : prévoir, à l'occasion de la structuration des deux pôles académiques, une politique ambitieuse en faveur de la vie étudiante à l'échelle du campus de Paris-Saclay.

### **Un campus ouvert sur la vie urbaine**

**Recommandation n°26** (Etat) : accompagner financièrement les établissements historiques (CNRS, Polytechnique...) pour moderniser leur dispositif de sécurisation, afin de passer d'une logique de campus fermé à un campus ouvert

**Recommandation n°27** (Etat) : étudier et financer la remise en état d'un certain nombre d'espaces publics du domaine des ESR et qui ont une vocation large en vue de leur transfert aux collectivités locales.

### **Logements**

**Recommandation n°28** (Etat) : développer l'offre de logements étudiants, en s'appuyant notamment sur les réserves foncières disponibles du campus-vallée, en accord avec l'Université Paris-Saclay.

### **Sport et Culture**

**Recommandation n°29** (EPA Paris-Saclay) : élaboration d'une proposition concrète et concertée concernant les équipements culturels prévus dans la programmation des ZAC du campus urbain, en s'appuyant sur une dotation d'au moins 4M€ annoncée par le Conseil régional.

**Recommandation n°30** (Etat) : appuyer la candidature de Massy à l'accueil des réserves du centre Georges Pompidou, en le positionnant comme un équipement culturel structurant du projet Paris-Saclay

**Recommandation n°31** (Etat) : étudier la possibilité d'inscrire le théâtre de l'ENS dans la programmation nationale du ministère de la culture.

**Recommandation n°32** (DRAC, Etablissements culturels) : travailler à l'identification d'espaces de travail pour les artistes et de lieux de pratiques amateurs, et œuvrer à une mise en réseau des initiatives culturelles existantes.

### **Valorisation des espaces naturels et agricoles**

**Recommandation n°33** (Etat) : établir des représentants des associations de défense des zones naturelles et agricoles du plateau comme membres du comité de pilotage de la ZPNAF.

**Recommandation n°34** (EPA Paris-Saclay) : réserver des zones pour la création d'un Living Lab dédié à l'expérimentation dans le domaine de l'agriculture.

### **Intégration territoriale**

**Recommandation n°35** (EPA Paris-Saclay et collectivités locales) : création d'un site web dédié aux habitants et usagers de Paris-Saclay, permettant de mettre en avant les nouveaux lieux de vie, les évolutions dans les solutions de transport/mobilité, les événements culturels, les « meetup » etc...

**Recommandation n°36** (EPA Paris-Saclay et collectivités locales) : travail sur la signalétique, le mobilier urbain, et la mise en valeur des principaux centres d'intérêt du plateau.

**Recommandation n°37** (EPA Paris-Saclay) : création de maisons des projets sur les principaux sites de l'OIN (sud plateau, Satory, Guyancourt), en lien avec la ZPNAF dont le programme d'actions prévoit également la réalisation d'une construction du même acabit. La réalisation et l'animation de ces maisons s'appuieront sur un dispositif conventionnel entre les différents partenaires du projet : Etat, collectivités locales, université, entreprises...

**Recommandation n°38** (Université Paris-Saclay et New Uni) : encourager les étudiants de Paris-Saclay à s'engager auprès des établissements (collèges, lycées) du secteur afin de diffuser la culture scientifique et de tisser des liens avec les habitants des communes.

**Recommandation n°39** (DIRECCTE-IDF) : à travers l'adhésion à une charte, inciter les entreprises à recruter localement, sur les trois communautés d'agglomération du territoire de Paris Saclay, en lien éventuellement avec les établissements locaux de formations professionnelles, de service.

**Recommandation n°40** (EPA Paris-Saclay) : l'EPA Paris-Saclay veillera à renforcer les clauses sociales de ses consultations publiques de marchés de travaux et de promotion

immobilière, en vue de favoriser le recrutement des publics les plus éloignés de l'emploi du territoire de Paris-Saclay.

## **Gouvernance**

**Recommandation n°41** (Etat) : tenir annuellement une réunion interministérielle sous l'autorité du Premier ministre, afin de permettre un suivi de de la mise en œuvre de ce projet d'intérêt national et des différentes actions proposées dans ce rapport.

**Recommandation n°42** (Etat) : constituer un comité de suivi de projet Paris-Saclay, composé des membres du comité de pilotage ayant participé à l'élaboration du présent rapport et pouvant être élargi selon les thématiques traitées. Ce comité serait co-présidé par le préfet de la région d'Ile-de-France et par la présidente conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay. Il aurait également pour mission d'organiser une fois par an un séminaire ouvert au plus grand nombre, permettant de concerter les acteurs de Paris-Saclay et de présenter l'avancement des différents projets structurants.

**Recommandation n°43** (Etat) : modifier la composition du conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay, à iso-législation dans un premier temps, afin que les deux pôles académiques y soient représentés (Université Paris-Saclay et New-Uni) et en l'élargissant davantage au monde économique.

**Recommandation n°44** (Etat) : élargir la composition du comité consultatif de l'EPA Paris-Saclay aux associations d'élèves, d'usagers, ainsi qu'aux acteurs académiques et économiques.

## 7 Lettre de mission



*Le Premier Ministre*

1355 / 18 / SG

Paris, le 10 SEP. 2018

Monsieur le préfet,

Dans son discours du 25 octobre 2017, le Président de la République a rappelé la volonté de construire sur le plateau de Saclay un pôle universitaire et de recherche, structuré en deux grands sous-ensembles, capable d'assurer le rayonnement de la France auprès de nos partenaires étrangers. Ce pôle d'excellence a vocation à structurer le grand projet de cluster de l'innovation scientifique et technologique que l'État porte sur ce territoire et devenir le moteur majeur d'innovation et de création de valeur économique, grâce aux liens étroits forgés avec les entreprises et leurs centres de recherche déjà fortement représentés sur le plateau.

En s'appuyant sur le campus urbain en cours de réalisation au sein des zones d'aménagement concerté du Moulon, quartier de l'Université Paris Saclay et du quartier de l'École polytechnique, l'opération d'intérêt national (OIN) Paris-Saclay, décidée en 2009, a pour ambition de développer un véritable cluster technologique mondial au sein du grand territoire compris entre Massy, Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines. Il œuvrera à combiner et déployer les enjeux d'excellence académique, technologique et économique à des choix d'aménagement durable et d'innovation urbaine.

L'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) a été créé pour animer et coordonner les actions nécessaires à ce grand projet.

Si les grandes orientations en sont fixées, tant sur le plan académique que sur celui du déploiement de la ligne 18 du métro automatique du Grand Paris Express, la stratégie d'ensemble du projet arrêtée dans l'OIN doit être actualisée. Il s'agit aujourd'hui de tenir compte des perspectives nouvelles ouvertes par l'installation de l'Université Paris-Saclay et de « New Uni » mais également des perspectives économiques, de l'installation d'entreprises, de commerces et services et de l'impérieuse question du logement sur le secteur. Il s'agit aussi d'entrer désormais résolument dans une phase opérationnelle, construite de façon coordonnée et déterminée avec les acteurs de ce projet phare, emblématique de l'excellence française.

L'actualisation du contenu du schéma stratégique de l'OIN est nécessaire. Vous la conduirez pour une réalisation effective à la fin de l'année 2018 en vous appuyant sur l'EPAPS.

.../...

*Monsieur Michel CADOT*  
*Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris*  
*5 rue Leblanc*  
*75015 PARIS*

En lien étroit avec la présidente de l'université Paris-Sud, les acteurs universitaires, les grandes écoles et les préfets de l'Essonne et des Yvelines, vous entreprendrez le renouvellement du projet stratégique du territoire, en concertation avec les élus locaux et les représentants du monde économique. Vous veillerez à ce que le partenariat permette d'approfondir les perspectives à dix ans sur les trois domaines suivants :

- La **promotion d'une ambition universitaire** du pôle académique et la valorisation de son rayonnement. Les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires et les entreprises devront être développées et approfondies pour doter la France d'un pôle d'excellence académique de rang international, figurant parmi les meilleurs au monde. Ce campus de l'excellence exige une attention particulière au cadre environnemental et d'aménagement, destiné à accueillir notre ambition universitaire ;
- La définition d'une **stratégie de développement économique** pour le projet Paris-Saclay. L'implantation des entreprises devra être concertée et fondée sur une analyse des dynamiques économiques existantes. Elle favorisera l'émergence du cluster par une stratégie dynamique privilégiant des filières prioritaires en lien avec les pôles d'activité et pôles de compétitivité alentours ;
- Enfin, la **création d'un cadre de vie attractif** pour les populations, actuelles et futures, pour les étudiants pour faire « campus ». L'ancrage du projet dans son environnement et son appropriation par les habitants est la garantie de son attractivité. La qualité de vie repose sur une offre de fonctionnalités (logements - étudiants ou familiaux -, équipements, espaces publics,...), de services (mobilités, commerces, offre de loisirs,...) et de valorisation et de protection des espaces naturels.

Vous constituerez une instance de pilotage souple et légère, composée notamment de la présidente du conseil d'administration de l'EPA Paris Saclay, des acteurs universitaires, de représentants de la direction générale des entreprises, d'élus. Sous votre présidence et avec l'appui des moyens de l'EPAPS, cette instance de pilotage établira pour la fin de l'année 2018 un diagnostic partagé, une stratégie d'ensemble claire du projet pour Saclay et une feuille de route ambitieuse, sur le long terme pour chacune de ces thématiques. Vous mobiliserez en outre les personnalités et acteurs locaux pertinents et engagés à la réussite de cette éminente ambition.

Je vous remercie de me faire parvenir une restitution de vos travaux dans le courant du mois de décembre 2018.

Je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Édouard PHILIPPE

*Copie : - Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de l'Essonne  
- Monsieur Jean-Jacques BROT, préfet des Yvelines*

## **8 Méthodologie**

### **8.1 Comité de pilotage**

Deux comités de pilotages ont été organisés sous l'égide du Préfet de Région d'Ile-de-France, les 22 octobre et 18 décembre 2018. Le rôle de ce comité de pilotage aura été de créer un espace de discussion autour du projet Paris-Saclay et de permettre aux différents partenaires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, collectivités locales, acteurs économiques, société civile, de contribuer à l'actualisation de la stratégie d'ensemble du projet Paris-Saclay.

Etaient invités à participer à ces comités de pilotage :

Jean-Benoît Albertini, *Préfet de l'Essonne*

Xavier Apolinarski, *Président de la SATT Paris-Saclay*

Didier Baichère, *Député de la 1ère circonscription des Yvelines*

Jean-Noël Barrot, *Député de la 2è circonscription des Yvelines*

Rémi Bastien, *VP Automotive prospective - Renault*

Pierre Bédier, *Président du conseil départemental des Yvelines*

Michel Bedoucha, *Directeur du centre CEA Paris-Saclay*

Philippe Berterottière, *CEO GTT*

Gilles Bloch, *Président de l'Université Paris-Saclay*

Michel Bournat, *Président de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay*

Jean-Jacques Brot, *Préfet des Yvelines*

Corinne Cherubini, *Directrice de la DIRECCTE-IDF*

Laure Darcos, *Sénatrice de l'Essonne*

François De Mazières, *Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc*

Amélie De Montchalin, *Députée de la 6e circonscription de l'Essonne*

Vincent Delahaye, *Sénateur de l'Essonne*

François Durovray, *Président du conseil départemental de l'Essonne*

Jean-Michel Fourgous, *Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines*

Emmanuelle Gay, *Directrice régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France*

Patrick Génissel, *Vice-président R&D Servier*

Samuel Guibal, *Délégué régional à la recherche et la technologie*

Hugonet Jean-Raymond, *Sénateur de l'Essonne*

Eric Labaye, *Président de l'Ecole Polytechnique*

Bernard Larrouturou, *Directeur général de la recherche et de l'innovation*

Michel Laugier, *Sénateur des Yvelines*

Marie Leprêtre, *CESER - CFDT Essonne*

Martin Levrier, *Sénateur des Yvelines*

Michel Morvan, *Président de l'IRT SystemX et PDG de CosmoTech*

Sandra Oucher, *Vice-présidente étudiante Université Paris-Saclay*

Gilles Pécout, *Recteur de la région académique Ile-de-France*  
Valérie Péresse, *Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France*  
Brigitte Plateau, *Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle*  
Sylvie Retailleau, *Présidente de l'Université Paris-Sud*  
Alain Schmitz, *Sénateur des Yvelines*  
Philippe Van de Maele, *Directeur général de l'EPA Paris-Saclay*  
Cédric Villani, *Député de la 5e circonscription de l'Essonne*

## 8.2 Entretiens

En complément de ce comité de pilotage, a également été organisée une série d'entretiens, permettant de recueillir plus en détail les contributions d'une large variété d'acteurs.

Xavier Apolinarski, *Président SATT Paris-Saclay*  
Vincent Barbier, *Directeur du centre de recherche Danone*  
Raphaël Basset, *Directeur de l'Innovation - Société Ercom*  
Rémi Bastien, *VP Recherche Renault et Président Pôle Moveo*  
Michel Bedoucha, *Directeur centre CEA Saclay*  
Vincent Berger, *Directeur R&D du CEA*  
Gilles Bloch, *Président Université Paris-Saclay*  
Michel Bournat, *Président de la communauté d'agglomération de Paris-Saclay*  
Jean-Michel Cassagne, *Président Polvi*  
Roland Castro, *Urbaniste*  
Patrick Curmi, *Président de l'Université de Evry Val d'Essonne*  
Thierry Dallard, *Président du Directoire de la Société du Grand Paris*  
Laure Darcos, *Sénatrice de l'Essonne*  
Grégoire De Lasteyrie, *Maire de Palaiseau*  
François De Mazières, *Président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc*  
Amélie De Montchalin, *Députée de la 6e circonscription de l'Essonne*  
Vincent Delahaye, *Sénateur de l'Essonne*  
François Durovray, *Président du conseil départemental de l'Essonne*  
Jean-Michel Fourgous, *Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines*  
Patrick Génissel, *Vice-président R&D Servier*  
Jean-Raymond Hugonet, *Sénateur de l'Essonne*  
Philippe Jamet, *Directeur Général IMT*  
Eric Labaye, *Président Polytechnique*  
Maxime Lacour, *Président de LR Technologie*  
Sébastien Massart, *Directeur de la stratégie Dassault Systèmes*  
Camille Michon, *Présidente de centre INRA*  
Sylvie Retailleau, *Présidente Université Paris-Sud*  
David Ros, *Maire d'Orsay*  
Bernard Salah, *Directeur R&D EDF*

Nicolas Samsoen, *Maire de Massy*  
Pierre Veltz, *Ancien Président Directeur Général de l'EPPS*  
Cédric Villani, *Député de la 5e circonscription de l'Essonne*  
Pierre-Paul Zalio, *Président ENS Cachan*

### **8.3 Ateliers**

Enfin, un séminaire, organisé sur une journée dans l'auditorium du centre de recherche d'EDF de Paris-Saclay a permis de réunir une centaine d'acteurs, issus du monde agricole, associatif, étudiant, autour de trois tables rondes thématiques.

Les trois tables rondes, animées par la journaliste Michèle Leloup, étaient composées comme suit :

#### **Table Ronde 1 : cadre de vie**

Jean Marc Bichat, *Urbaniste, Gere&Jam Architectes*  
Eric Lacombe, *Head of France Innovation Ecosystem Partnership Nokia*  
Hervé Le Riche, *Directeur vie de campus Université Paris-Saclay*  
François Molho, *Directeur de la communication EDF R&D*  
Sandra Oucher, *Vice-présidente étudiante Université Paris Saclay*  
Aude Schaeffer, *Directrice de la résidence étudiante KLEY*

#### **Table ronde 2 : Attractivité et mise en valeur du potentiel de recherche**

Lionel Grotto, *Directeur général Paris Région Entreprise*  
Marc Lhermitte, *Associé Ernst & Young*  
Alexandre Missoffe, *Directeur général Paris IDF Capitale Economique*  
Stéphane Ramman, *Directeur de département Orientation des projets et Atouts Territoriaux Business France Invest*  
Benjamin Reolevski, *Directeur général Fujitsu France*  
Sylvie Retailleau, *Présidente de l'Université Paris-Sud*

#### **Table ronde 3 : Consolidation des filières technologiques et ancrage des entreprises sur le territoire**

Xavier Apolinarski, *Président de la SATT Paris-Saclay*  
Pierre Bot, *Ferme Trubuil*  
Henri Chevrel, *Vice-président R&D Air Liquide*  
Etienne Delpit, *Directeur de l'établissement Safran Paris-Saclay*  
Salma Essafi, *Responsable Performances Opérationnelles, Systematic Paris Region*  
Tania Di Gioia, *Directrice Innovation et Relations avec les entreprises Université Paris-Saclay*  
Christophe Theuriau, *Directeur de l'Institut de Recherches Servier*  
Philippe Watteau, *Directeur général de Vedecom*